

LASDEL

**Laboratoire d'études et recherches sur
les dynamiques sociales et le développement local**

*BP 12901, Niamey, Niger – tél. (227) 72 37 80
BP 1383, Parakou, Bénin – tél. (229) 61 16 58*

**Observatoire
de la décentralisation au Niger**
(enquête de suivi 2005-2006)

Les pouvoirs locaux dans la commune de Balleyara (3)

Nana Issaley

Assistants de recherche : Amadou Boubacar, Ali Alkassoum

Etudes et Travaux n° 71

Financement : Coopération suisse
(rapport de mai 2007)
Décembre 2008

Table des matières

LISTES DES SIGLES ET ABREVIATIONS	3
INTRODUCTION.....	4
LA SUSPENSION DU MAIRE	8
LE MAIRE PAR INTERIM	11
BUDGETS ET COMPTES 2005, 2006 ET 2007	12
OBSERVATION D'UNE SESSION BUDGETAIRE DES 18 ET 19/01/2007	19
LES COMMISSIONS SPECIALISEES ET LE PERSONNEL DE LA MAIRIE	23
LES COMITES DE GESTION DES MARCHES	26
LE RECEVEUR MUNICIPAL	31
LES NOUVEAUX LOCAUX DE LA MAIRIE.....	33
LES CONFLITS INTERNES AU CONSEIL	34
LES MARCHES PUBLICS	35
LES PERCEPTIONS DES CITOYENS	36
LES RAPPORTS AVEC LE SOUS PREFET ET LES SERVICES TECHNIQUES	37
QUELQUES CONFLITS IMPORTANTS DANS LA COMMUNE : 2 ETUDES DE CAS	38
QUELQUES PARTENAIRES DE LA COMMUNE	41
CONCLUSION.....	43
ANNEXES	44

Listes des sigles et abréviations

AOP : Appui aux Organisations Paysannes

AVB : Agent Vulgarisateur de Base

CM : Cours Moyen

COGES : Comité de Gestion

ENA : Ecole Nationale d'Administration

FCFA : Franc de la Communauté Financière Africaine

FICOD : Fonds d'Investissement aux Collectivités Décentralisées

LASDEL : Laboratoire d'Etudes et de Recherches sur les Dynamiques Sociales et le Développement Local

LUCOP : Lutte Contre la Pauvreté

MNSD : Mouvement National pour la Société de Développement

ONG : Organisation Non Gouvernementale

PAC : Programme d'Appui Communautaire

PASP : Projet Agro-Sylvo Pastoral

PDC : Plan de Développement Communal

PNDS : Parti National pour la Démocratie et le Socialisme

PSSA : Programme Spécial pour la Sécurité Alimentaire

PV : Procès Verbal

RDP : Rassemblement Démocratique pour le Progrès

RM : Receveur Municipal

SA : Secrétaire d'Arrondissement

SG : Secrétaire Général

SONIBANK : Société Nigérienne de Banque

TM : Taxe Municipale

Introduction

Dans le cadre de l'« Observatoire de la décentralisation au Niger » institué par le LASDEL, la commune rurale de Balleyara a fait l'objet d'études pluriannuelles. L'analyse que nous présentons correspond à la troisième année d'étude. Il s'agit d'une enquête de suivi.

La première année d'étude a consisté en une enquête de référence (2002) qui a permis de présenter le contexte historique et de répertorier les types de pouvoirs locaux existants et leurs imbrications. L'enquête a permis une analyse de l'arène locale pré-communale, qui est traversée de forts clivages politiques, économiques et ethniques. Le chef de canton, intellectuel et ancien administrateur, joue un rôle central dans les affaires politiques locales. La gestion des affaires locales se caractérise par un clientélisme avéré et une prébende forte.

La seconde année de l'étude a été consacrée au déroulement des campagnes électorales et des élections ; à l'installation de la commune ; aux rapports du conseil avec les différentes instances locales ; et à la gestion communale. Il ressort que les campagnes et les élections ont été perturbées par des conflits. Le conseil communal est composé en majorité d'analphabètes et de Bellas. Cette situation complexifie son fonctionnement. Les rapports du conseil avec l'autorité de tutelle (le sous-préfet) ne sont pas au beau fixe ; les rapports avec le chef de canton sont entachés par des conflits (avec certains élus) préexistants à la communalisation ; les rapports avec les services techniques sont faits de méfiance. Quant à la gestion, elle est patrimoniale et les rentrées de fonds fiscaux sont faibles.

La présente analyse porte essentiellement sur le fonctionnement de la commune. Le conseil communal a connu des dissensions qui ont finalement conduit à la suspension du maire en juillet 2006. Les raisons de cette décision ne sont pas à analyser seulement sous l'angle de la mauvaise gestion (comme veulent le dire les signataires de la lettre). La situation est complexe. La gestion tend à s'améliorer car la commune a recruté un receveur municipal. Le bilan financier est positif, grâce à des innovations imposées par des partenaires au développement. Il s'agit de la mise en place des comités de gestion des marchés. Ces derniers ne sont pas sans générer des conflits à différentes échelles. L'absence de personnel compétent persiste encore et le manque d'investissement est patent dans toute la commune.

Pour mieux cerner le fonctionnement de la mairie, nous avons été dans plusieurs villages de la commune. Nous avons été dans des villages très éloignés (65 km) du chef lieu de la commune pour voir la portée des actions de la mairie et les rapports entre élus et population. Des villages de la commune frontalière de Damana ont aussi attiré notre attention. Des enquêtes dans ces villages nous ont permis de comprendre la nature des rapports inter-communaux. Les villages visités sont :

Kokorbé Fandou

Bargui Koira (commune de Damana)

Fandou (commune de Damana)

Banizoumbou

Kogori Bangu Bi

Tonditchiré Peul

Sandiré

Tabla Tonditchiré

Zarmey

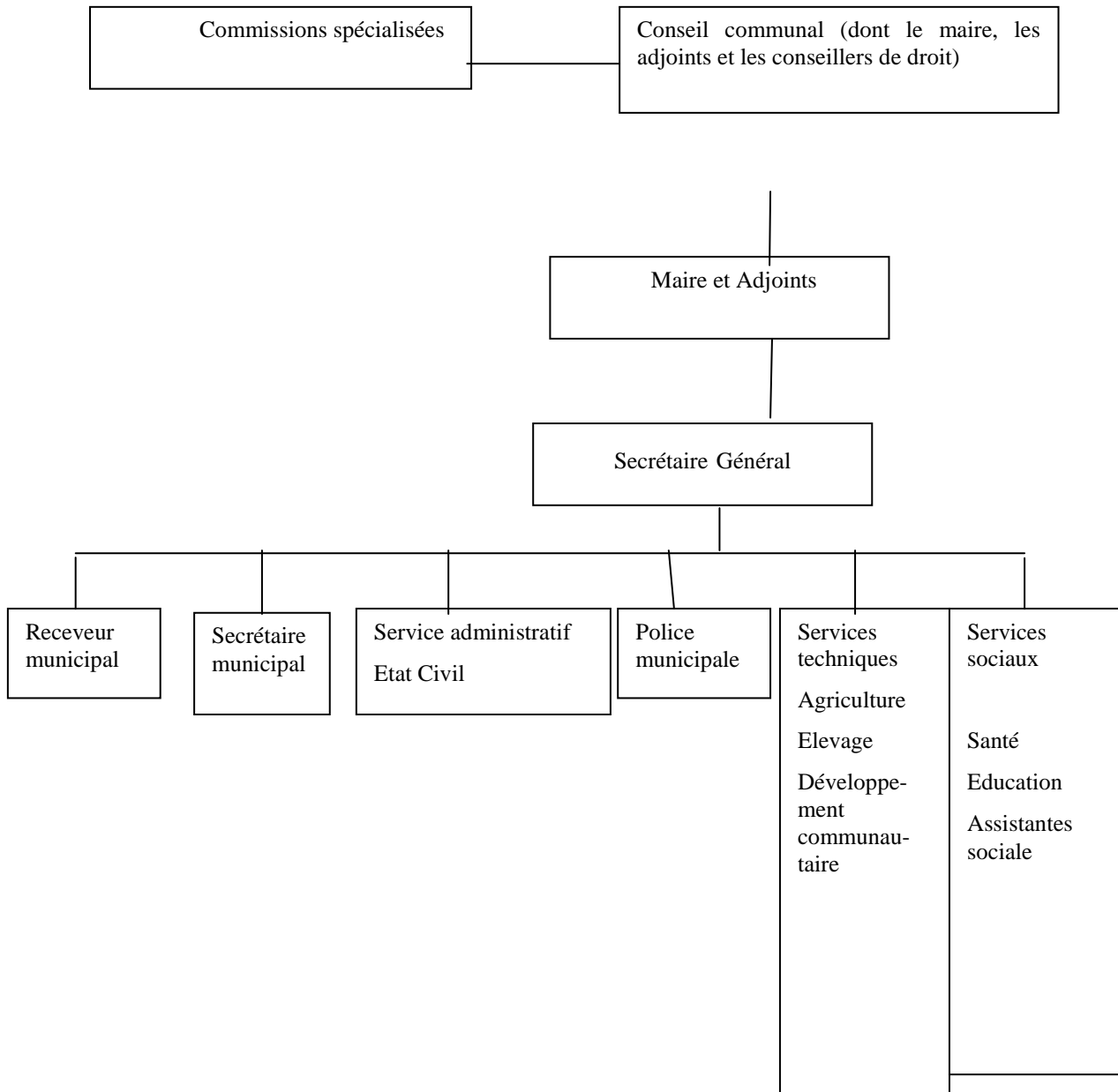
Toulabanda

Bangario

Nous avons réalisé une soixantaine d'entretiens dont la quasi-totalité a été enregistrée et transcrite. Pour les besoins de l'enquête, l'assistant de recherche a séjourné 4 fois sur le terrain. Deux séjours pour des observations et les deux autres pour des entretiens. Nous avons organisé la première observation (du 30 août au 4 septembre 2006) lorsque les rumeurs prétendaient qu'il allait y avoir de nouvelles élections (pour un nouveau maire) le 1^{er} septembre, après les 45 jours de l'intérimaire. Ces rumeurs ont été renforcées par une visite du gouverneur de la région dans le chef lieu de commune le 1^{er} septembre. En fait tout laissait croire qu'il allait y avoir de nouvelles élections. Mais il n'en fut rien. La seconde observation (du 16 au 20 janvier 2007) a concerné la session budgétaire et une réunion du conseil avec les partenaires de la commune (cadre de concertation). Quant au chercheur il a eu à faire deux séjours avec l'enquêteur (une semaine en septembre 2006 et une autre en mars 2007).

Source : Mairie du Tagazar

ORGANIGRAMME D'UNE COMMUNE RURALE



COMMUNE DE TAGAZAR

Infrastructures marchandes et de communication

- Légende**
- Limite de la commune
 - Lieu de peuplement
 - Marché
 - ◆ Marché à bétail
 - Gare routière
 - ★ Abattoir
 - Marché à bois
 - ✕ Parc à bétail
 - Magasin intrants
 - ⌘ Banque céréalière
 - ⌘ Parc de vaccination
 - Banque aliments du bétail
 - Case vétérinaire
 - Bibliothèque
 - ☎ Téléphone fixe
 - ⌘ Radio locale
 - ☐ Couverture radio et télévision nationales
 - ☐ Couverture radio locale
 - ⌘ Energie par réseau électrique
 - ⌘ Energie avec groupe
 - ☉ Energie solaire



Réalisation : BAYO Mamane - MHELECD/SGNER

Coopération Nigro-Allemande - Programme LUCOP
Fonds d'investissement des Collectivités Décentralisées (FICOD)

Janvier 2005

La suspension du maire

Le maire de la commune rurale du Tagazar a été suspendu le 26 juillet 2006 suite à l'arrêté n°089/PF du 26 juillet 2006. Il est accusé par des élus de mauvaise gestion¹ et de détournement de fonds. Tous les élus du MNSD (11) étaient signataires de la motion de suspension ainsi que 4 sur les 5 du PNDS et 2 sur les 7 du RDP.

La version la plus répandue auprès des interlocuteurs est que le RDP se serait rallié au MNSD pour révoquer le maire. Le MNSD aurait fait la promesse de placer Moussa, le second adjoint au maire, à la place du maire. Cependant, après le succès de la suspension, le MNSD ne veut pas respecter cet accord tacite et veut faire passer son candidat (Ibrahim Aghali) pour le poste du maire.

« Les élus du MNSD nous ont fait la promesse de choisir Moussa comme maire si nous acceptons de signer la demande de suspension ».

Certains partisans du RDP pensent que les 2 signataires du parti (Moussa et El Seyni) sont des "*amana nako*" (traîtres). Les élus signataires de la motion de suspension expliquent leur décision par le fait que le maire ne leur rendait pas compte.

« Il y a beaucoup d'affaires que le maire traite sans nous consulter. Nous sommes partis en grève contre le maire pour une histoire d'une somme de 11 millions qu'il a dépensé, uniquement pour l'accueil des hautes personnalités en 2005 et 2006. Il n'y a qu'un ministre qui est venu en 2005 et 2 en 2006. Nous lui avons demandé de justifier les dépenses et il nous a dit qu'il ne peut rien nous dire mais que le secrétaire d'arrondissement² le fera. Le maire a refusé toute explication et a tenu des propos insultants à l'égard des conseillers qui se sont fâchés et ont décidé de quitter les locaux. Les élus ont écrit pour exiger des explications sur les 11 millions. Nous avons dit au maire qu'il n'est pas maire sans nous et que s'il ne nous écoute pas il sera destitué et nous mettrons quelqu'un d'autre à sa place ». (Fati Dandakoye, élue MNSD).

Selon un élu signataire de son parti (RDP) :

« Depuis son élection, il ne rend pas compte aux élus même pas à nous qui sommes de son parti. Les commissions ne sont pas opérationnelles et pour toute demande qui lui est adressée, il se contente de la ranger tranquillement dans ses tiroirs. Il s'est attribué tous les postes : il est président, secrétaire, receveur ». (Elhadj Seyni, élu RDP).

Du côté de la population, on parle surtout de détournement, même dans les villages les plus reculés. De l'avis de certains :

« La suspension du maire ne regarde que les élus. C'est une affaire entre eux. Ce n'est pas parce que le maire ne travaille pas qu'ils l'ont suspendu, c'est parce qu'il mange les laisser » (le chef du village Zongo)

Certains élus analphabètes expliquent leur décision par le fait qu'on ne leur avait pas clairement expliqué de quoi il s'agissait. Ils accusent les élus lettrés de les avoir manipulés. La mé-compréhension concerne aussi les non-signataires de la motion de suspension.

« Parmi ceux qui ont refusé de signer, certains ne comprenaient même pas ce qu'on voulait d'eux » (Moussa Seydou, adjoint au maire).

Le maire ne conteste pas ouvertement sa suspension. Cependant, il nie avoir détourné de l'argent et lie la situation à un règlement de compte et opte pour un comportement fataliste.

¹ Voir le rapport an 2.

² Le secrétaire d'arrondissement jouait le rôle d'assistant du maire. Il établissait les mandats, les ordres de recettes, et s'occupait des tâches administratives que le maire n'était pas en mesure d'accomplir. Avant le recrutement d'un receveur par la commune, le rôle était tenu par l'agent spécial (appelé encore percepteur d'arrondissement).

« A l'échelon supérieur, chacun veut avoir sa part dans l'argent que je gère. Ils pensent qu'on doit se partager cet argent. Il y en a qui viennent demander un prêt pour faire du commerce mais j'ai toujours refusé. Voilà le fond du problème. C'est Dieu qui a voulu que ça arrive. « *Irkoy ma fayanka ir game* ». (Qu'Allah nous départage !) ».

Le rapport de l'inspecteur d'Etat signale des irrégularités dans les comptes. Cependant elles sont liées au fait que le maire ne justifie pas certaines dépenses, même s'il est en possession des factures. Pour le maire, parfois le secrétaire d'arrondissement lui fait signer des ordres de décaissement sans que lui ne vérifie la teneur des documents. En plus, le secrétaire d'arrondissement ne transmet pas à temps les documents comptables au percepteur.

« Le secrétaire d'arrondissement est complice. Quand on fait des dépenses ici et que l'on amène les pièces comptables à Filingué, il garde ces pièces sans les remettre au percepteur. Par la suite, le percepteur a refusé de prendre les pièces parce qu'elles sont nombreuses et ont accusé trop de retard. Le percepteur a dit qu'on ne peut pas faire des mandats et les lui amener longtemps après » (le maire suspendu).

Les élus signataires de la suspension accusent le maire de détournement de plusieurs millions de FCFA. On peut citer entre autre l'achat du véhicule de la mairie pour une valeur de 11 millions de FCFA. Le maire a certes ordonné le décaissement mais le problème qui se pose est que la voiture (un 4X4) vaut le 1/3 de son prix d'achat. Une autre affaire importante qui est mise à contribution pour la suspension du maire concerne une somme de 5 millions de FCFA que le maire aurait versée comme contribution pour la réhabilitation de la piste Winditan-Yéda. En effet, le maire a agit seul et se justifie par le fait que le délai pour le versement de cet argent était arrivé à terme et que le FICOD voulait suspendre les financements (voir en annexes une lettre du FICOD à cet effet). Le maire avait auprès de lui de l'argent issu de la vente des parcelles. Il utilisa une partie (5 millions) comme contribution de la population pour que la commune ne perde pas cet investissement. Les preuves du versement de cet argent au FICOD sont signalées dans le rapport d'inspection par des reçus de la Sonibank. Il est en possession des reçus de toutes les dépenses qu'il a faites. Cependant, certaines factures existantes ne sont pas justifiées et constituent des irrégularités.

Il serait simpliste de parler de détournement de la part du maire car sa façon de gérer était assez complexe. Il jouait sur la confiance et parfois ne se préoccupait pas de disposer de pièces justificatives des dépenses engagées. On peut parler d'une tenue non-correcte des comptes de la commune. Le maire ordonne des dépenses sans vérifier le contenu des documents qu'on lui présente. Il engage des activités sans consulter le conseil. Il débourse des fonds pour des investissements sans en aviser le conseil. Il fait des dépenses sans pièces justificatives

Le maire déplore le fait de n'avoir pas de rudiments en gestion. Certains élus qui l'avaient accusé de détournement procèdent à un désaveu et reconnaissent que le maire a été victime de machination.

« Actuellement, c'est la commune qui doit de l'argent au maire. Ils ont dit qu'il a détourné de l'argent ; or après l'enquête on a su qu'il n'a rien pris » (un élu du RDP, signataire de la suspension).

En effet, des mandats que nous avons lus mentionnent que la mairie doit rembourser au maire des rappels d'indemnités d'au moins 4 mois soit un montant de 494.000 FCFA (les mandats n° 94 et n°69). Le maire dit que sa suspension est en fait une affaire de personnes. Il dit refuser de se plier aux quatre volontés du préfet, du chef de canton et de certains « big men » du MNSD local.

Le maire n'est pas encore destitué mais seulement suspendu. Il devra faire une réponse à l'inspecteur d'Etat pour que de nouvelles élections puissent se tenir ou pour qu'il puisse reprendre ses fonctions. Toutefois le maire semble ne pas savoir qu'on attend une réponse de

lui. Pour la plupart des élus, si des élections n'ont pas encore eu lieu, c'est dû au fait que partout où il y a eu suspension de maire au Niger, aucun n'a été remplacé par un titulaire. Certains estiment qu'il y a des lacunes au niveau des textes sur la décentralisation qui ne spécifient pas les procédures à suivre après suspension d'un maire.

Si le maire semble être le seul accusé de mauvaise gestion et de détournement, il n'en demeure pas moins que le rapport de l'inspecteur d'Etat souligne que ses deux adjoints doivent rembourser chacun la somme de 190.000 FCFA correspondant au rappel des indemnités des mois d'octobre, novembre, décembre 2004 et de janvier 2005.

Cependant, cette décision de suspension a par la suite été rejetée par un groupe d'élus³ qui étaient au départ signataires. Ce geste est considéré comme une machination de l'ex député de la commune (Elhadj Abdou du RDP). D'autres élus y voient une posture ethniciste car presque tous les signataires sont des Bellas (comme le maire). La lettre n'a pas eu de suite.

³ Voir en annexes la lettre de protestation adressée au gouverneur.

Le maire par intérim

Auparavant 1^{ère} adjoint au maire suspendu, Mariama Mohamed est maire par intérim depuis le 1^{er} août 2006.

« J'étais à Niamey lorsque le conseil a jugé nécessaire que je vienne assurer le poste d'intérim »

En effet, elle s'était repliée à Niamey car s'estimant écartée (par le maire et le second adjoint) des affaires de la mairie⁴. Disant s'être, auparavant, trompée de jugement⁵ elle affirme cette fois-ci que son statut de femme ne freine en rien sa fonction. De l'avis de certains citoyens le fait qu'elle accède au poste de maire par intérim l'a rendu hautaine.

« Si tu vas à la mairie pour la signature d'un simple papier, la maire te répond à peine quand tu la salues. « *A barmey fa !* » (Elle a vraiment changé !) » (H.D., une enseignante de la commune).

Certains élus voient en elle quelqu'un qui est là pour ses intérêts personnels. Le mode de gestion ne semble pas avoir changé.

« Les choses n'ont pas changé depuis qu'elle est là. Tant qu'elle roulera pour ses intérêts personnels, ça ne peut pas aller » (un élu du MNSD).

Les élus de son parti estiment qu'elle manque de maturité politique et la jugent non-capable de diriger la mairie. Tout de même, elle est plus ouverte, plus à l'écoute du conseil que l'ancien maire.

« Que ça soit elle ou l'ancien maire, du point de la valeur intrinsèque, aucun n'est à même de diriger la commune. Mais elle, elle écoute plus ou moins les conseils qu'on lui donne, surtout par rapport au respect de la réglementation et à la gestion » (un élu PNDS).

Les indemnités de fonction du maire par intérim semblent avoir été revues légèrement à la baisse. L'ancien maire touchait 203.500 FCFA et ses deux adjoints touchaient chacun 47.000 FCFA. L'actuel maire gagne 193.500 FCFA d'indemnités et son adjoint 47.500 FCFA. On constate que l'adjoint touche ¼ de ce que gagne le maire par intérim. D'aucuns estiment que le vice-maire est frustré car le maire actuel ne lui confie aucun travail important. Elle cherche, disent-ils, à lui faire payer la marginalisation dont elle a été victime du temps de l'ancien maire. Certains élus (essentiellement du RDP) accusent le maire actuel de jouer la carte du "diviser pour mieux régner" en vue de se maintenir en place.

⁴ Voir le rapport an 2.

⁵ Dans le rapport an 2 elle déplorait le fait que son statut de femme la relègue au second plan bien qu'elle fût le 1^{er} vice-maire.

Budgets et comptes 2005, 2006 et 2007

Tableau des budgets 2005, 2006 et 2007

Libellés	2005			2006			2007
	Prévisions 2005	Recettes 2005	% 2005	Prévisions 2006	Recettes 2006	% 2006	Prévisions 2007
Taxe municipale	38 098 705	11 763 650	30,88	37.780.400	11 574 800	30,63	54.998.700
Taxe Transhumance							132.000
Contribution Patente	6 000 000	206 000	3,44	4.000.000	3 620 400	90,51	4.000.000
Contribution Foncière	484 224	0	0	300.000	32 000		
Embarcations	200 000	383 000	191,5	1.500.000	281 000	18,73	500 000
Débits boissons	105 000	35000	33,33	70.000	70 000	100	105 000
Pompes hydrocarbure	105 000	35000	33,33	105.000	105 000	100	105 000
Concessions Provisoires	300 000			1.000.000	46 000	4,6	500 000
Marchands Ambulants	500 000	35000	7	200.000	67 000	33,50	100 000
Taxe marché	11 000 000	541 000	4,92	11.500.000	10 796 180	93,87	12.000.000
Abattage	1 000 000	521 000	52,1	1.000.000	944 500	94,45	1 500 000
Publicité extérieure	1 000 000	0	0	100.000	0	0	100 000
Gardiennage fourrière	500 000	0	0	335.000	79 455	23,71	100 000
Spectacle Divertissement	400 000	64 000	16	200.000	25 000	12,50	150 000
Gare routière	2 500 000	1 612 350	64,50	2.500.000	1 366 750	54,67	2.500.000
Identification des animaux	14 000 000	15 933 650	113,82	16.000.000	15 594 600	97,46	17.000.000
Frais signature	700 000	0	0	400.000	242 100	60,52	
Exploitations carrière	500 000	0	0	400.000	0	0	500 000
Cyclomoteurs et Vélo	1 000 000	41 500	4,15	150.000	0	0	150 000
Concession définitive	9 000 000	0	0	5.000.000	2 630 000	52,60	4 500 000
Vente de terrain	25 000 000	0	0	15.000.000	6 030 000	40,20	
Patente foncière							
Dons terrains lotis					1 400 000		
Imprévues					1 350 000		
Administration générale							200 000
Taxe hôtelière				100.000	0	0	250 000
Prélèvements sur fonds de réserve							13 222 721
TOTAL	112.392.929	31.171.150	27,73	97.640.400	56.254.785	57,61	122.613.421

Les recettes de la commune du Tagazar sont bien en deçà des espérances. Les prévisions budgétaires sont changeantes lors de ces trois dernières années. Certaines taxes ont été recouvrées avec des surplus. C'est le cas de la taxe sur les embarcations (recouvrée à 191%) et de la taxe sur l'identification des animaux (113,82%). Pour cette dernière on peut lier cette hausse à la construction du marché à bétail qui a permis d'améliorer les recettes. En 2005 les prévisions globales étaient de 114.890.521 FCFA. L'année suivante, elles sont revues à la baisse et sont passées à 82.640.400 en 2006. Une hausse est constatée en 2007 car le budget est fixé à 112.613.421 FCFA. Cette augmentation des prévisions budgétaires en 2007 est due au fait que les restes à recouvrer de l'année 2006 ont été reconduits pour 2007. Le député a fustigé cet état de fait car jugeant cette façon de procéder non-commode. Les recettes ont connu une amélioration ; elles étaient de 31.171.150 FCFA en 2005, soit 27,73% des prévisions et de 56.254.785 FCFA en 2006 soit 57,61% des prévisions. La hausse des recettes est attribuée au maire par intérim. D'aucuns estiment que quand elle a pris fonction, elle avait peur de ce qui était arrivé à son prédécesseur et elle a fait des pieds et des mains pour améliorer les recettes.

Mais pour 2005, nous n'avons pas pu avoir des documents présentant en détail les dépenses prévues et réalisées. Le maire suspendu accuse le secrétaire d'arrondissement de l'avoir pénalisé en présentant une situation globale du budget 2005. Pour cette même année, remarquons que le taux de recouvrement de la patente est trop faible (3,44%) et, pour cause les recettes comptabilisées n'ont pas pris en compte les impôts rétrocédés par l'Etat qui était importants. La rubrique vente de terrain n'a eu aucune rentrées alors que des parcelles ont été vendues en 2005 (+ de 7 millions de FCFA). L'ex-maire a engagé l'argent de la vente dans des actions pour la commune comme par exemple le paiement de la quote-part pour la construction de la route Winditan/Yéda pour une somme de 5 millions de FCFA.

Certaines taxes bien que comptabilisées dans les prévisions n'ont pas pu être recouvrées en 2005 et 2006. Il s'agit, entre autres, de la taxe sur les publicités extérieures et de la taxe hôtelière. Cette dernière attire le plus l'attention quand on sait qu'un hôtel existe mais que cette taxe soit non-payée. Quant à la taxe sur l'exploitation des carrières son non-recouvrement est dû au fait que la mairie ne s'est pas mobilisée pour le faire. Les tickets sont disponibles mais la mairie ne les a pas encore utilisés. Promesse est faite par le conseil de recouvrer cette taxe en 2007.

Remarquons que les deux taxes (embarcations et identification des animaux) qui ont connu un solde positif par rapport aux prévisions en 2005 ont été rehaussées dans les prévisions de 2006. Ainsi la taxe d'embarcation est passée de 200.000 FCFA en 2005 à 1.500.000 FCFA en 2006. Cependant son recouvrement a même baissé par rapport à 2005, et donc le taux de réalisation n'a été que de 18,73%. Les raisons avancées sont que l'ex-maire n'a pas fait des versements, préférant utiliser l'argent collecté dans des dépenses pour le compte de la commune⁶. Pour la taxe d'identification elle était passée d'une prévision de 14.000.000 FCFA en 2005 à 16.000.000 FCFA en 2006. Mais son taux de recouvrement est satisfaisant car de 97,46 %.

Le taux de recouvrement de la taxe municipale est faible et ne dépasse pas les 30%. Les élus accusent le chef de canton de ne rien faire pour améliorer les recettes. Le conseil a prévu un recensement pour 2007 qui a été budgétisé à 8 millions de FCFA. Cette décision a été prise en vue d'améliorer les recettes. Selon un élu :

« L'impôt se requiert, c'est à nous de le rechercher, c'est à nous de nous donner les moyens. Les perceptions antérieures sont faites sur de mauvaises bases. De plus, il y a de milliers de gens qui sont venus s'installer depuis plusieurs années et qui ne s'acquittent pas de l'impôt ». (O.M, élu).

⁶ Les mêmes raisons sont avancées pour ce qui est de la taxe de marché.

Avec le maire intérimaire, le conseil avait mis en place des tickets de reçu pour les chefs de village. Ces tickets avaient pour but d'attester les versements faits. Cependant, cette initiative avait déplu au chef de canton qui avait pensé que le conseil voulait lui retirer la collecte de la taxe municipale. Les tickets furent finalement retirés pour contenter le chef de canton.

Tableau des dépenses de fonctionnement 2006 et 2007

Dépenses de fonctionnement	Prévisions 2006	Réalisation 2006	%	Prévisions 2007
Indemnités de session	1 300 000	830 000	63,84	1 300 000
Indemnité de déplacement	200 000	15000	7,5	200 000
Matériels et fournitures (lors des sessions)	150 000	0	0	50 000
Frais de transport (pour les élus)	570 000	415 000	72,80	570 000
Commissions spécialisées	200 000	150 000	75	300 000
Salaire personnel permanent	7 587 236	4 333 843	57,12	6 501 960
Charges sociales (CNSS)	1 192 951	0	0	770 301
Indemnités diverses (maire et adjoints)	4 700 000	4 205 500	89,47	4 700 000
Habillements personnels (manœuvre, gardien)	100 000	0	0	50 000
Frais médicaux	100 000	25 064	25,07	400 000
Matériels et mobiliers	100 000	43 278	43,28	1 000 000
Fournitures de bureau	2 800 000	2 539 629	90,70	4 000 000
Transports (mission)	5 400 000	5 135 246	95,09	6 000 000
Loyer bureau mairie	300 000	275 000	91,67	
Loyer peace corps	120 000	30 000	25	
Charges diverses (remises et primes)	5 900 000	4 134 817	70,09	9 000 000
Téléphone et électricité	200 000	176 632	88,31	500 000
Fête et réception	1 800 000	1 719 975	95,55	200 000
Fonds politiques	1 000 000	1 000 000	100	1 800 000
Bien de chefferie	750 000	400 000	53,33	500 000
Police sécurité	1 363600	1 323 610	97,07	2 000 000
Etat civil recensement	3 084 389	0	0	8 000 000
Suivi programme spécial (missions)	287 000	113 590	39,58	150 000
Loyer mairie	100 000	100 000	100	125 000 (5 mois)
Activités sportives	600 000	588 120	98,02	800 000
Activités culturelles	200 000	85 000	42,5	
Matériels d'hygiène assainissement	400 000	262 500	65,62	
Hygiène assainissement	460 000	285 000	61,96	500 000
Personnel temporaire	300 000	0	0	300 000
Voies publiques	368 000	168 000	45,66	500 000
Transports scolaires	150 000	0	0	200 000
Assistance publique	100 000	100 000	100	200 000

Contribution aux préfetures	909 044	900 000	99,00	1 348 745
Subventions aux associations	200 000	30 000	15	200 000
Constructions hangars (écoles)	500 000	300 000	60	500 000
Eclairages publics	960 000	600 000	62,5	400 000
Transports (santé)	900 000	367 190	47,80	900 000
Entretien salle conseil				500 000
Voie publique				400 000
Entretien et équipement bâtiment mairie				2 000 000
COFO				300 000
Total	45.352.220	30.651.994	67,58	60 166 006

Le bilan de l'année 2006 s'est soldé par une amélioration des recettes par rapport à l'année 2005. Les dépenses de fonctionnement ont pu être réalisées à 67,58% soit une somme de 30.651.994 FCFA.

Le conseil a prévu de modifier la terminologie de la rubrique fonds politiques. Le député leur a fait la suggestion lors de la session budgétaire car, cette rubrique n'est pas prise en compte par la réglementation. Pour 2007 ces fonds ont été largement revus à la hausse. Ils appartiennent au maire et au maire seul qui peut les dépenser à sa guise sans avoir de compte à rendre. Le volet police/sécurité a été rehaussé aussi car la création d'un commissariat municipal est prévue avant fin 2007.

Tableau des dépenses d'investissement 2006 et 2007

2006				2007	
Dépenses d'investissement 2006	Prévisions 2006	Réalisation 2006	% 2006	Dépenses d'investissement 2007	Prévisions 2007
Construction de cassis	1.500.000	néant	0	Puits à Gongga	
Fonçage d'un puits	8.500.000	néant	0	Constructions historiques	4.050.000
Electrification et éclairage de l'auto gare	4.000.000	néant	0	Boutique location	
Apport Radio Tchakawa	100.000	100.000	100	Réhabilitation Fourrière	1.500.000
Construction et équipements d'une classe	7.750.000	néant	0	Construction et équipements classes	8.000.000
Construction et équipements d'une case de santé	7.750.000	néant	0	Case santé	8.000.000
Adduction d'eau nouveaux lotissements	9.138.180	néant	0	Réhabilitation MJC (samaria)	4.000.000
Fonçage puits au cimetière	250 000	néant	0	Urbanisme édilité	10.000.000
Apport construction bureau Maire	4.000.000	4.000.000	100	Cimetière (puits)	250 000
Protections des végétaux et action de formation	3.300.000	2.675.000	81,06	Moulin à grains Pour alléger les tâches	2 500 000
Santé animale	1.000.000	769.270	76,90	Clôture mairie (nouveau local)	6 000 000
Production des plants	1.000.000	835.800	83,58	Agriculture	1 500 000
Reliquat montant 4X4	4.000.000	4.000.000	100	Santé animale + formation	1.000.000
				Nuit écologique	1.500.000
Total	52.288.180	12.380.070	23,67		56.997.415

Les dépenses d'investissements n'ont pu être réalisées qu'à 23,67% soit 12.380.070 FCFA. Par rapport aux recettes (56.254.785 FCFA), les investissements réalisés semblent être insignifiants.

« Les recettes sont bonnes mais les investissements sont absents. Je pense que nous sommes en train de trahir le peuple » (Un élu du RDP).

En 2007, comme pour les 2 années précédentes, les dépenses de fonctionnement sont supérieures à celles de l'investissement (voir les tableaux). Depuis la suspension du maire, les investissements ont été arrêtés. L'actuel maire prétend suivre ainsi les directives du conseil qui lui a signifié de ne pas faire d'investissement en période de transition. Cependant, ce même conseil a réagit à ce manque de réalisations lors de la session budgétaire de janvier 2007 (voir en infra l'observation de cette session).

Depuis la mise en place de la commune, très peu d'investissements sur fonds propres ont été réalisés dans la commune. La population fustige cette absence de réalisation de la part de la mairie.

« Jusque là, la mairie n'a rien fait mais l'ancien maire était venu une fois et nous a assurés qu'il y aura des investissements » (Nouhou Harouna, représentant du chef de village de Zarmey).

Les paysans considèrent la mairie comme une instance qui est seulement là pour prendre les impôts sans rien donner en contrepartie.

« Tout ce que nous savons de la mairie, c'est qu'elle envoie récupérer les impôts pour elle » (une femme de Zarmey)

En 2007, plus de 50% des prévisions sont destinées pour les investissements. Pour le conseil, il s'agit de pallier les lacunes du manque de réalisations des années précédentes. Les investissements prévus dans le tableau ci-dessus seront des réalisations à 100% de la mairie donc, sans contribution de partenaires extérieurs.

Observation d'une session budgétaire des 18 et 19/01/2007

Par manque de salle adaptée, les réunions et les sessions de la mairie se tiennent sous un grand hangar construit dans la cour.

Première journée : 18/01/2007

Début prévu à 8h30

11h30 : la majorité des conseillers sont présents et la table de séance composée du maire, d'un élu et du SA de Filingué est installée. La session se tient en zarma. Le maire par intérim (Mme Mariama) prend la parole et signale que cela fait 6 mois qu'elle a pris fonction et que l'objet de la session est la présentation des budgets. 1 élu l'interrompt et lui signifie que la fatiha n'est pas dite. Mme le député propose de ne pas aller en pause café vu que la session a débuté tardivement. Le SA intervient pour annoncer qu'il s'agit de la présentation de l'exercice 2006. 15 élus sont présents et il s'agit d'un examen à mi-parcours du maire par intérim.

Mais avant le début des travaux, lecture est faite du PV de la session de juin 2006 dont l'ordre du jour a concerné les points suivants : la question des champs, la redynamisation des commissions spéciales, la mobilisation des taxes, le centre de récupération des jeunes déscolarisés. Des décisions ont été prises suite à cette session. Il s'agit entre autres du renouvellement du comité de contrôle de la construction de la piste, de la sensibilisation des commerçants dans le but de permettre une bonne rentrée des taxes, de l'élaboration d'une lettre au préfet dans le cadre de la mise en place d'un budget spécial pour le marché à bétail.

La session aborde son ordre du jour. Mais Mme le député rappelle au maire que conformément à l'article 5 du décret 2003/177 du 18 juillet 2003, les participants à une session doivent recevoir les documents 10 jours avant. Les élus doivent être en connaissance de tout ce qui sera traité à la session. Le maire réplique en évoquant le manque de personnel compétent car il n'y a qu'une secrétaire pour faire tout le travail de la mairie.

L'ancien maire arrive à 11h55. La député notifie au maire par intérim que les mairies sont autorisées à recruter les agents nécessaires pour le fonctionnement. Le SA commence la présentation du bilan 2006 (Voir document du bilan).

L'ancien maire demande au conseil de lire le rapport de l'inspecteur d'Etat sur les problèmes qui ont conduit à sa destitution. Mais la député signale que tout point qui n'est pas inscrit à l'ordre du jour ne sera pas débattu. Le maire ne l'écoute pas et continue à insister. Quelques élus lui proposent de reporter la lecture du rapport à une autre fois et que peut-être que ce point peut faire l'objet d'une session extraordinaire. Malgré l'insistance du maire, le conseil refuse de débattre de la question.

Après présentation du bilan, une liste de discutants est ouverte et des élus posent diverses questions :

Le conseiller Issoufou demande des renseignements sur la taxe hôtelière dont les rentrées sont nulles alors que le camping est opérationnel. Sur les panneaux publicitaires, il demande pourquoi aucune taxe n'est instituée.

Le conseiller Bonkano A demande pourquoi il n'y a pas eu de recette sur la taxe des vélos ?

L'élu Niandou H. veut des précisions sur la non rentrée correcte de la taxe municipale (la même question est posée par Iska et Seyni Abdou) et sur les taxes publicitaires

Arbi M. questionne à propos de la taxe sur l'exploitation des carrières.

La conseillère Dandakoye Fati se dit satisfaite de la hausse opérée sur les prévisions de la gare routière.

L'ancien maire notifie que le conseil ne respecte pas les textes réglementaires dans ses travaux. La député, à son tour, prend la parole et félicite le conseil sur le taux de réalisation (57%) et lui demande de faire mieux. Ensuite elle fait des observations sur la non-entrée des taxes hôtelières, de celles sur les carrières et des taxes sur les vélos. Elle signale au conseil que la taxe municipale doit être désormais de 1000 FCFA au lieu des 700 FCFA habituels. Elle fait des observations de forme sur le document présenté. En lieu et place de la rubrique recettes imprévues elle suggère de mettre recettes exceptionnelles. Elle exhorte le conseil de prendre connaissance des textes de loi. Elle rappelle que la mairie a le droit de recruter le personnel nécessaire car les textes stipulent que toute commune de 50.000 habitants a ce droit.

Le maire par intérim prend la parole et dit au conseil qu'ils avaient écrit une lettre pour demander une autorisation de recruter les agents qu'il faut. Mais le ministère leur a écrit pour leur parler d'une mise à disposition d'agents. Elle dit ne plus pouvoir assumer seule tout le travail. Ensuite, elle tente de répondre aux questions posées par les élus. Retenons que pour la question la plus récurrente qui vise la taxe municipale, elle se défend en signalant qu'elle a pris fonction au moment où la population a des difficultés à payer ses impôts. Un élu dit qu'« il faut mettre le feu » pour que la population puisse s'acquitter de ses impôts. Mais le député proteste en lui disant que le feu n'est plus la solution et que la meilleure méthode est de procéder à des sensibilisations. Le député insiste sur le fait que la décision finale appartient au conseil.

Remarque : Le député du PNDS n'est pas présent à la session.

Les débats prennent fin à 13h20 et la parole est donnée au SA pour continuer la présentation du budget sur le volet des dépenses. (voir le document).

13h55 : arrêt des travaux

15h55 : reprise des travaux. Le SA poursuit son exposé sur les investissements (voir le document)

15h59 : arrivée du député du PNDS.

Les retardataires n'ont pas le droit de demander un rappel de ce qui a été dit en leur absence. Les élus demandent pourquoi d'importants investissements n'ont pas été réalisés. L'élu Issoufou demande pourquoi les réalisations prévues n'ont pas été réalisées. Le conseiller Hassane reproche au conseil de n'avoir rien fait comme réalisation. 5 conseillers lui donnent raison et disent que le conseil promet de faire mieux prochainement. Le député PNDS fait la même remarque sur l'absence d'investissement et signale au conseil que les citoyens ont besoin de savoir ce qui est fait de leur argent. Il exhorte le conseil de tout faire pour prouver cette richesse tant exaltée du Tagazar.

L'ancien maire évoque le non-règlement de ses arriérés. Mais la question s'écartant de l'ordre du jour, le conseil décide de ne pas l'écouter tant que l'affaire des 5 millions (il s'agit de l'argent de la vente des parcelles) n'est pas réglé. En effet, l'ancien maire a utilisé cet argent comme étant la participation de la population pour la réhabilitation de la route Winditan-Yéda. Un débat s'engage entre l'ancien maire et l'actuel sur la procédure d'acquisition des parcelles. En effet, l'ancien maire a vendu des parcelles sans avoir délivré des quittances.

17h : arrivée du député PNDS.

Le conseil signifie à l'ancien maire que sa situation fera l'objet d'une session extraordinaire ultérieurement.

Mme le député demande aux élus quelle loi fixe la contribution des mairies aux préfectures. Elle continue son commentaire et fait observer au conseil qu'il y a des dépenses illégales engagées par la mairie. C'est le cas de la rubrique "fonds politiques". Elle propose de réviser la nomenclature budgétaire. Elle remarque aussi qu'aucune dépense n'a été engagée pour le social, l'assistance publique, etc. Elle suggère aussi de ne pas négliger le recensement de la population.

Le SA présente les prévisions budgétaires de 2007 (voir tableau supra)

19h : pause prière

19h 30 : reprise des travaux. Le conseil décide de revoir et d'amender les prévisions de certaines taxes en tenant compte des exercices passés. Ainsi, certaines taxes sont revues à la baisse (comme la taxe sur les concessions provisoires, la taxe sur la vente des parcelles). Latitude est donnée au maire de prendre des initiatives pouvant permettre une meilleure mobilisation des ressources fiscales. L'autorisation lui est donnée de changer les percepteurs qui ne travaillent pas bien.

20h : suspension des travaux de la journée.

Seconde journée : 19/01/2007

11h : début des travaux. Le conseil décide de procéder à l'analyse des dépenses prévues pour 2007. Les services techniques sont conviés pour discuter des dépenses prévues dans leurs secteurs.

Le SA présente les dépenses 2007 (voir supra). Le total des dépenses de fonctionnement est estimé à 67 millions de FCFA. Le reste du budget est affecté aux investissements. Une liste est ouverte pour les questions.

L'ancien maire prend la parole et fait remarquer que la somme allouée aux commissions spécialisées est insuffisante. En plus les prévisions pour l'eau et l'électricité lui semblent élevées. Enfin, il propose de rehausser les prévisions pour l'hygiène et l'assainissement.

L'adjoint au maire (Moussa) notifie à son tour de revoir à la hausse les prévisions sur l'habillement du personnel, sur police sécurité, sur hygiène et assainissement, sur les commissions spécialisées, et sur voies publiques.

La député propose de revoir les dépenses avant d'affecter une somme aux investissements. Elle demande aussi si les prévisions des salaires tiennent compte des nouveaux agents à recruter. Elle donne des explications sur les modalités de recrutements d'agents. Le conseil peut s'en tenir aux mesures de l'Etat (mise à disposition) ou prendre lui-même des mesures (recruter). Elle conseille surtout de choisir des agents compétents. En fin de compte le conseil opte de passer par un appel d'offre d'emploi. Le conseil propose de prévoir les salaires d'un SG, d'un SM, d'un RM et d'un agent d'état civil.

Les élus insistent sur la hausse des prévisions pour l'hygiène et l'assainissement. Ils disent redouter que la population ne reproche de ne rien faire pour elle. Ils évoquent le comportement des commerçants qui leur disent : « regardez nos rues, notre marché, que faites-vous avec les taxes que vous collectez ? »

Finalelement le budget de fonctionnement est arrêté à 64.116.006 FCFA. L'ancien maire insiste et arrive à faire glisser ses factures impayées dans les dépenses du budget. Ses factures s'élèvent à 1.227.496 FCFA.

13h 20 : pause pour la prière du vendredi

15h 10 : reprise des travaux.

Le SA présente les prévisions pour les investissements (voir supra). Les fiches des services techniques sont discutées et amendées. Les services présents sont le génie rural, l'éducation, l'agriculture, l'élevage et l'environnement.

Mme le député propose de confronter le budget d'investissement au plan d'action pour voir les actions qui seront financées à 100% par la mairie et celles qui le seront par des partenaires mais dont l'apport sera versé par la mairie. Le conseil décide alors de ne pas s'écarter du plan d'action 2007 (voir en annexe).

Le conseiller pédagogique du 1^{er} degré intervient pour signaler au conseil les problèmes auquel est confronté l'enseignement dans la commune. Il existe 7 postes vacants dans la commune. Une école à 8 classes a été créée (à Kabé) mais seules 2 classes sont utilisées. Le taux de scolarisation est particulièrement faible ; il est de 30%. Les villages sont nombreux dans la commune (+ de 120 villages) mais il n'y a que 60 écoles. Le Tagazar ne dispose pas d'inspection scolaire. Certaines écoles datent de plus de 20 ans mais n'ont que 2 classes par manque de fréquentation. Il dit que le conseil n'a jamais rien investi dans ce secteur. Sur-le-champ, Mme le député passe un coup de fil au préfet de Filingué qui promet de prendre la situation en main.

Le conseil passe alors aux investissements qui nécessitent que la mairie paie la participation de la population. Les quotes-parts seront versées aux partenaires (essentiellement le FICOD et le PAC) et les sommes prévues sont les suivantes : 2 banques céréalières (740.000 FCFA) ; 1 parc de vaccination (200.000 FCFA) ; aménagement du marché (1.000.000 FCFA) ; route latéritique (10.000.000 FCFA) ; fonçage de puits (600.000 FCFA) ; construction de 10 classes (5.000.000 FCFA) ; bloc administratif pour le CEG (1.000.000 FCFA) ; matériel informatique (300.000 FCFA)

Notons que la mairie n'a jamais sollicité de contribution de la part des citoyens pour des quotes-parts.

Le conseil délibère sur les montants suivants, pour les prévisions de 2007 :

Budget : 122.693.400 FCFA

Dépenses de fonctionnement : 65.616.006 FCFA

Dépenses d'investissements : 56.997.415 FCFA (soit 46,48%)

Après adoption du budget, la commission des finances (à travers son président) pose la question des parcelles car certains propriétaires des champs n'ont pas été dédommagés. Il dit de régulariser la question des 5 millions que l'ancien maire a pris sur les frais de vente des parcelles pour financer l'apport de la piste Winditan/Yéda.

Quatre citoyens entrent dans la salle (2 hommes et 2 femmes) pour réclamer un dédommagement de leurs champs lotis. Le conseil promet d'organiser une session extraordinaire pour statuer sur la question des parcelles.

Ensuite on passe à la présentation des activités des commissions spécialisées. Le président de la commission développement rural qui est aussi président du comité de suivi de la piste Windittan/Yéda signale que les travaux sont réalisés à 30%.

L'adjoint au maire prend la parole et note qu'il est nécessaire et même obligatoire que les différentes commissions spécialisées soient opérationnelles. Elles doivent tenir des réunions, faire des comptes-rendus pour permettre au personnel de pouvoir donner des informations utiles à des partenaires de passage.

19h : pause prière

19h 35 : reprise des travaux. Le conseil décide de procéder à la mise en place du comité de gestion du marché central. 2 candidats postulent pour la présidence du comité (Ibrahim Moussa dit Djako du MNSD et Elhadj Seyni du RDP). Un groupe d'élus tente de raisonner les 2 candidats pour que l'un d'eux cède et qu'il n'y ait pas d'élection. Des élus tentent de dissuader le candidat du RDP en lui notifiant qu'il ne peut en aucun cas remporter s'il y a vote. Face à leur refus de consensus, le conseil demande de passer au vote. Les élus craignent que le vote ne fasse naître une mésentente entre les 2 candidats (qui étaient des amis) et entre les groupes politiques. Un bureau de circonstance est mis en place avec comme présidente Fati Dandakoye et comme SG l'actuel maire. Le bureau vérifie les procurations (au nombre de 7).

20h40 : vérification de la liste des conseillers et appel au vote. Au dehors, plus de 20 citoyens attendent les résultats du vote.

21h03 : fin du vote et décompte des bulletins. 22 votants et chaque candidat a eu 11 voix. Egalité de voix. Des élus commentent en disant que le vote a confirmé l'amitié entre les 2 candidats. Un conseiller du RDP est absent et n'a pas laissé de procuration.

21h30 : certains élus proposent d'aller chercher le conseiller du RDP absent mais le candidat du MNSD refuse catégoriquement.

21h45 : le conseil décide passer au second tour.

22h15 : dépouillement ; les résultats se présentent comme suit : Ibrahim Moussa (MNSD) a 14 voix et Elhadj Seyni du RDP a 11 voix. Le verdict des urnes est en apparence accepté de tous. Le bureau se met ainsi en place (voir infra).

22h 45 : débat sur le problème de la boutique non encore attribuée du marché central. Le conseil n'arrive pas à prendre une décision définitive sur l'affaire. Le conseil prend fin vers 23h.

Les commissions spécialisées et le personnel de la mairie

Les différentes commissions

Trois commissions sont mises en place au niveau de la mairie.

Commission chargée des affaires juridiques, institutionnelles et de la coopération :

Président : Oumarou Mahamane

Rapporteur : Oumoulé Anza

Membres : Hassane Djibo

Issoufou Adoum

Kimba Tondi

Elhadj Iska Mohamed

Elle est chargée de la recherche de partenariat et de jumelage. En plus, elle est chargée de traiter les questions juridiques de la commune, d'organiser les recrutements, les tests, etc. Dans la pratique, cette commission ne semble pas avoir rempli ses objectifs. Sur le plan juridique, le président de la commission estime qu'il y a eu défaillances car la commission n'a pas été opérationnelle même lors des problèmes avec le maire suspendu. Aucun jumelage concret n'est signalé et la commission est à ses premières démarches. Son président est à la recherche de communes pour un jumelage à travers la Fondation Jean-Jaurès et affirme que

« Les raisons qui nous ont empêchées de travailler depuis notre mise en place sont dues au fait que dans les budgets antérieurs à 2007, il n'y a pas eu de rubrique permettant d'épauler les commissions spécialisées » (Moussa Oumarou, président commission affaires juridiques et institutionnelles)

Commission chargée des affaires sociales, sportives, culturelles, du développement rural et de l'environnement :

Président : Hassane Soumana

Rapporteur : Mounkaila Arbi

Membres : Issoufou Soumana

Fati Dandakoye

Hadiza Mayaki

Mariamah Mohamed

Seyni Abdou

Halid Yahaya

Cumulant, en théorie, divers registres d'activités, cette commission n'existe que de nom. On ne cite qu'une opération à son actif : le suivi de la piste Windittan-Yéda.

« Je suis membre de la commission développement rural et assainissement mais on n'a encore rien fait comme activité » (un élu de la commission).

Le président de cette commission est le président de suivi de la piste. Cependant, ce travail de suivi, incombant à des élus ne disposant pas de connaissances techniques nécessaires en génie civil, on peut se poser des questions sur son opérationnalité. Les riverains de la piste déplorent le fait que très peu de canaux d'évacuation d'eau de ruissellement sont

faits. Pour certains ouvriers de la piste le travail est seulement du "Te ga ka ni bon" (fait pour t'en décharger) car la qualité de l'ouvrage laisse à désirer à certains endroits.

Commission chargée des finances et de l'économie :

Président : Ibrahim Aghali

Rapporteur : Moussa Seydou

Membres : Harouna Niandou

Ibrahim Moussa (Djako)

Issaka Ibrahim

Abdourahamane Bonkano

Moussa Abouba

Elhadj Abdou Ahmed

C'est la seule commission qui travaille et qui tient régulièrement des réunions. Elle s'occupe de la gestion des marchés à travers les comités. Elle s'implique aussi dans les règlements des litiges au niveau des marchés. Elle a aidé Karkara dans l'élaboration du plan d'action de 2007. Pour cette même année, elle a aidé le secrétaire d'arrondissement à établir les prévisions budgétaires. Cependant, tous ses membres n'étaient pas présents. Seuls deux d'entre eux y étaient présents (le président et le rapporteur). Le président estime que :

« Les autres membres de la commission ne savent pas de quoi il s'agit quant on parle de budget. En fait, la plupart des élus du conseil ignore ce que c'est. »

Les élus absentéistes

Bon nombre d'élus ne résident pas dans la commune. Au moins 9 sur les 23 se trouvent à Niamey. La participation au conseil n'est pas régulière, en particulier pour 2 d'entre eux (Issoufou Adoum, Abdou Hamed). Le conseil leur a écrit une lettre dans ce sens. L'actuel maire se plaint de cette situation et notifie que :

« Les textes disent que 3 absences conduisent à une suspension et un remplacement direct par le suppléant » (le maire de la commune)

Le fait de ne pas résider dans la commune n'est pas la seule raison de ces absences aux sessions. Plusieurs paramètres doivent être pris en compte. Pour le cas de Abdou Ahmed, d'aucuns estiment qu'il se sent rabaissé en étant conseiller car il est un ancien député. De plus, le maire suspendu est son protégé. Il ne se retrouve plus au sein du conseil et préfère manquer les sessions. Le cas particulier d'une élue du MNSD attire l'attention. Partie pour rejoindre son époux au Bénin, elle a laissé une procuration à une de ses collègues. Selon l'actuel maire :

« Il paraît qu'elle ne reviendra plus mais nous n'avons encore rien décidé en ce qui la concerne » (Le maire de la commune).

Le personnel de la mairie

La mairie, en plus des agents notifiés dans le rapport an 2, dispose à présent d'un receveur municipal. Le manque de personnel qualifié était déploré par les élus et d'aucuns estiment que cette situation est à la base de la mauvaise gestion qui a conduit à la suspension du maire. Le recrutement d'un SG est en examen et des élus se démènent pour proposer des personnes soit disant compétentes. Mais est-il facile de passer par un recrutement par examen de plusieurs dossiers, et de ne pas consentir à accepter des propositions de personnes influentes ?

Les comités de gestion des marchés

Le conseil communal, suite à une exigence du FICOD, a mis en place des comités de gestion au niveau du marché à bétail et du marché central. Ces comités, en plus de l'organisation de la collecte des taxes, sont chargés des règlements des conflits, chacun dans son aire d'intervention.

Le comité de gestion du marché à bétail

Mis en place en juillet 2006, il est composé de 14 membres dont 5 élus. La mise en place de ce bureau a eu lieu par consensus.

Postes	Noms & Prénoms	Fonction/Structure
Président	Harouna Niandou	Conseil municipal
Vice Président	Mounkaïla Arbi	Conseil municipal
Secrétaire Général	Moussa Seidou Aghali	Exécutif
Membres :	Kimba Tondi	Conseil Municipal
	Fati Dandakoy	Conseil Municipal
	Moussa Abouba	Exportateur Bétail
	Amadou Zakara	Secteur Bovin
	Amadou Zodi	Secteur Camelin
	Seidou Amadou	Secteur Ovin-Caprin
	Goumar Abouba	Secteur Equin
	Dogari Yaro	Secteur Asin
	Mamane Sani	Service Elevage
	Beido Albadé	Représentant chef canton
	Issaka Djibo	FNIS

Profil du président du comité :

Né en 1969 en Cote d'Ivoire, Harouna Niandou est natif de Kabé. Il a fait des études primaires jusqu'au CM1. Sans avoir été renvoyé de l'école, un de ses oncles l'a récupéré pour le faire travailler dans un garage. Il s'est révolté et a préféré l'école coranique. Il a lu tout le Coran. Il était leader local des jeunes MNSD avant d'être repéré par les « big men » du parti. Il est commerçant de cola et d'articles divers à Niamey (au petit marché et dans son quartier de résidence qui est Dar-es-salam). Il est marié (2 femmes) et père de 4 enfants. Il est membre de la commission finances.

Le FICOD ayant construit un marché moderne (réceptionné en mai 2005) a exigé la mise en place d'un comité dans le but de pérenniser les infrastructures et de permettre un meilleur recouvrement. Le bureau est composé d'élus, de représentants de la société civile ainsi que des représentants des forces de l'ordre. Les élus qui sont au sein du bureau perçoivent une rémunération de 2.500 FCFA par jour de travail et ils travaillent 2 jours par semaine (samedi et dimanche). Ce bureau a modifié l'organisation de la collecte. Une vingtaine de percepteurs ont été engagés et les versements sont faits auprès du comité qui à son tour reverse au receveur municipal. Le comité procède à une permutation des percepteurs

en vue d'éviter les fraudes. Le gardien du marché sert d'indicateur les jours de marché pour repérer les "affairistes". Le fait que ce soit le comité qui fait les versements au niveau du RM mécontente ce dernier. Il notifie que :

« Le fait qu'il y ait un relais entre moi et les percepteurs ne favorise pas un fonctionnement régulier de la collecte. En principe, les percepteurs sont nommés par le maire sur proposition du conseil municipal mais ici le comité de gestion s'accapare tout le système. Moi j'aurai voulu qu'on respecte le système traditionnel de perception » (Idé Tagou, RM de la commune)

Selon un percepteur :

« Quand le receveur est arrivé, il a exigé que les versements se fassent à son niveau mais le comité a refusé » (O., percepteur)

Le RM a exercé ses activités dans des communes où les maires sont nommés et où les conseils municipaux sont inexistantes. Pour le président du comité, les rapports entre le RM et le comité ne sont pas au beau fixe. En effet, le RM procède à un contrôle des carnets les jours de marché, pour déceler l'existence éventuelle de faux carnets. Cela déplaît fortement au comité qui considère ces agissements comme un manque de confiance à son égard. Pour le président du comité, le fait qu'il n'y ait pas de lien entre les percepteurs et le RM est en fait un désavantage pour le RM qui ne peut faire des affaires. Il accuse madame le maire d'être complice avec le RM et d'être allée au FICOD pour demander la suppression des comités.

« L'actuel maire et le RM s'entendent bien et ce n'est pas bon pour la gestion. Si on supprime ces comités, il y aura des magouilles » (Harouna Niandou, président comité marché à bétail).

La mise en place de ces structures permet à la commune de disposer d'une double comptabilité au niveau des marchés. Une qui est détenue par le comité et une autre par le RM.

Le comité procède tous les lundis matin à une vérification des tickets aux portes du marché pour déceler l'existence de faux tickets. Ses membres opèrent les lundis car les animaux achetés par les exportateurs le dimanche ne quittent le marché que le lundi. La vente à l'exportation constitue le plus gros apport à la fiscalité sur le bétail. En cas de fraude, le percepteur est sanctionné. Certains le sont aussi du fait d'un manque au moment des versements. La sanction consiste soit à un avertissement verbal, soit à une révocation du fautif.

L'existence de ce comité a modifié, de façon sensible, les rentrées fiscales. Les percepteurs reconnaissent que le comité favorise un accroissement des recettes. Dans les locaux réservés au comité, au sein du marché, un tableau sur l'évolution des recettes est affiché. Ainsi, avant la modernisation du marché, les recettes oscillaient entre 867.000 FCFA et 1.000.000 FCFA. En décembre 2005 c'est-à-dire après la clôture du marché et avant la mise en place du comité, les recettes étaient de 1.376.000 FCFA et en décembre 2006 donc après la mise en place du comité, les recettes sont de 3.800.500 FCFA.

Le comité dispose d'un règlement intérieur. Cependant il y a des entorses à certaines clauses qui sont difficilement applicables sur le terrain. C'est le cas de l'article 12 sur le mode de recrutement de percepteurs (voir en annexe le règlement intérieur). Le marché à bétail dispose aussi d'un bureau des intermédiaires (*dillal*) qui existait bien avant la mise en place de la commune. Le bureau compte 20 membres. L'action du comité n'est pas très bien vue par les intermédiaires :

« Maintenant ce sont les conseillers qui gèrent le marché. Le marché leur appartient. Ils prennent l'argent et ne font rien pour la commune. Ils sont seulement intéressés par l'argent des taxes » (F.Z. membre du bureau des intermédiaires)

Les intermédiaires et les percepteurs perdent des avantages avec la mise en place du comité et cette situation les mécontente.

Le comité de gestion du marché central

Contrairement au comité du marché à bétail, sa mise en place, lors de la session budgétaire des 18 et 19 février 2007, a entraîné des conflits au niveau du conseil. Après la mise en place du premier comité, les élus ont pris conscience des enjeux (financiers et sociaux) que peuvent représenter ces comités. Ainsi, comme on l'a vu dans le compte rendu de l'observation de la session budgétaire, lors de la mise en place du second comité deux candidats se sont disputés la présidence (Djako du MNSD et Elhadj Seyni du RDP). Le MNSD est sorti vainqueur. Le candidat déchu accuse l'ex député de son parti (El Hadj Abdou qui est un élu) d'être à la base de sa défaite en jouant sur la corde ethnique au sein du conseil (le candidat déchu est Zarma et le gagnant de même que l'ex député et l'ex maire sont tous Bellas). Les deux candidats étaient des amis avant ces élections. Mais la quête de la présidence du comité a fait d'eux des ennemis jurés.

« On s'est disputé parce que « *a nay amana ya* » (il m'a trahi) car il ne m'avait pas averti à l'avance qu'il voulait la présidence du comité. Maintenant on ne se cause plus lui et moi. Il a même dit au conseil que normalement je ne dois pas être au sein du bureau car nous sommes allés jusqu'au vote » (Elhadj Seyni, candidat déchu).

Après les élections, le candidat déchu fut nommé vice-président du comité. Cependant, ses rapports avec le président sont tendus. Les deux adversaires ne se consultent pas. Le président accuse son vice-président de se tenir à l'écart des affaires du bureau. Quant au vice-président, il accuse le président de ne jamais l'associer dans les actions ou réunions du comité. En ce qui concerne le fonctionnement réel du comité, il semble être monopolisé par le président qui a recruté 4 percepteurs officiels pour la collecte des taxes. Chaque percepteur titulaire engage 3 autres dans l'informel pour l'aider dans son travail. Le président dit avoir divisé le marché en 4 secteurs. Le bureau est composé comme suit :

Président : Ibrahim Moussa dit Djako

Vice-président : Elhadj Seyni

SG : Oumarou Mahamane

Membres : Issaka Ibrahim

Halid Yahaya

Hadiza Mayaki

Au niveau du marché central, les recettes ont aussi connu une certaine hausse (nous n'avons pas pu avoir des chiffres). Selon un percepteur du marché central :

« Les recettes ont certes augmenté. Avant le comité, nous étions 10 percepteurs désignés selon notre appartenance politique mais nous n'avons jamais versé 50.000 FCFA par marché. Avec le comité on arrive à avoir 140.000 FCFA » (un percepteur du marché central).

Toutefois, l'interconnaissance entre les membres des comités et les commerçants semble constituer le revers de la médaille car :

« Les grands commerçants sont exemptés de grandes taxes, comme ils connaissent les membres du comité » (un percepteur du marché central).

Tout comme le comité du marché à bétail, les élus du comité marché central sont rémunérés en raison de 2.500 FCFA par jour de travail et ils opèrent les samedis et les dimanches. Même les élus absentéistes ont droit à la rétribution. Ce comité ne dispose pas encore de règlement intérieur contrairement au comité du marché à bétail.

L'existence de ces comités mécontente les percepteurs. La rotation mise en place condamne certains percepteurs à passer des semaines sans travailler. Pour le marché central où il y a 4 percepteurs, chacun ne travaille qu'une semaine par mois.

« Cette nouvelle organisation n'est pas bonne. Même l'actuel maire s'est plaint mais le président du comité lui a répliqué que c'est son organisation et que personne ne peut la changer » (H.S. percepneur).

Les percepteurs reprochent l'absence de dialogue entre eux et le comité. Une autre difficulté réside au niveau des commerçants. En effet le durcissement dans le mode de perception est mal perçu par les commerçants qui critiquent les percepteurs. Ces derniers à leur tour fustigent les élus qui refusent d'aller vers les populations pour les sensibiliser. Ils estiment que les élus ont peur de perdre leur clientèle politique.

« Les comités ne veulent pas s'adresser directement aux commerçants. Ils ne veulent pas que les commerçants les jugent mal car cela peut leur nuire lors des prochaines élections » (un percepneur).

Les commerçants ont mis en place une association qui n'est pas encore officiellement reconnue malgré son ancienneté (plus de 20 ans). Le président est à son troisième mandat (soit 12 ans). Le bureau de l'association déplore le fait qu'il ne soit pas associé dans les actions des comités.

« Ils nous ont invité une fois mais nous ne savons pas ce qu'ils font exactement. Ils nous ont dit que c'est le FICOD qui a exigé la mise en place du comité. Je trouve cela anormal. On dirait un travail de groupe fait par un clan ! » (El Hadj Diney, président de l'association des commerçants)

Toutefois, de l'avis du coordonnateur de Karkara (LUCOP), dans tous les documents du bailleur (qu'est le FICOD), il y a une exigence de mettre en place des comités de gestion. Cependant ces documents ne précisent pas un modèle standard à mettre en pratique. Pour les difficultés rencontrées, il estime que :

« Les difficultés sont normales. Ces comités n'ont pas bénéficié d'encadrement pour un exercice clair de leurs rôles et de leurs missions. Ces comités se considèrent comme autonomes alors qu'ils doivent être sous la coupe de la mairie » (le coordonnateur de Karkara à Balleyara).

Construit aussi par le FICOD, le marché central dispose de 7 boutiques dont l'une est l'objet d'un conflit important.

Etude de cas d'un conflit autour d'une boutique du marché central

Modernisé par le FICOD, le marché central dispose de 7 boutiques dont les 6 sont attribuées. L'une ne l'est pas à cause des conflits importants dont elle est l'objet. Avant les travaux de modernisation il y avait 10 boutiques en tôles. Avec les travaux, deux ont dû être supprimées par manque d'espace. L'accord (tacite) entre les commerçants et la mairie, du temps de l'ex maire, est qu'après la construction chacun reprenne son ancien emplacement. Des 10 boutiques existantes avant la construction du marché, 8 appartenaient aux membres d'une même famille⁷. Les 2 boutiques manquantes lors de la reconstruction appartiennent à cette famille. Mais ses membres ne cautionnent pas la perte et veulent récupérer une boutique appartenant à X qui refuse de céder. Ainsi, la mésentente commence. Installé sur les lieux depuis 13 ans, X a acheté l'emplacement auprès d'un particulier qui se dit prêt à témoigner. L'activité de X est la restauration. Il a établi son hangar devant la boutique et continue ses activités. Cependant, la boutique est toujours fermée car les frais de location (7.000/mois) sont payés, depuis 6 mois à la mairie, par la famille qui a la majorité des boutiques.

⁷ Cette famille est la même qui a posé des problèmes lors des élections municipales dans leur village Mbama (voir le rapport an 2). Des élus accusent cette famille d'être à la base de plusieurs conflits au Tagazar. On dit d'eux "*fitinante yan no*" ! (ce sont des fauteurs de troubles).

« Actuellement j'ai payé 6 mois de loyer à la mairie et j'ai les clés de la boutique. Mais je n'ai pas encore l'autorisation de l'occuper » (S.A, un des protagonistes du conflit).

La mairie (le maire actuel accompagné de gendarmes) a, à deux reprises, défait le hangar de X. Lors de la seconde opération, toutes les affaires (du pain, de la mayonnaise, de la viande, etc.) ont été saisies et déposées à la mairie. La valeur des marchandises est estimée à plus de 500.000 FCFA. X, soutenu par des gens de son village (Izawitan, à 3 Km de Balleyara), décide que si la mairie tente une autre saisie, elle les aura sur son chemin. X prétend que si la mairie veut lui arracher sa boutique, il faut qu'elle commence par lui arracher la vie. Le fait que l'actuel maire fasse appel aux forces de l'ordre pour saisir les affaires de X est très mal perçu par la majorité des élus, même ceux de son parti.

« Elle a vraiment déconné. C'est une des nôtres, mais je lui ai signifié que je ne suis pas d'accord avec ce qu'elle fait. Tout le monde savait que la boutique appartenait à X » (M.O, élu PNDS)

Le conflit a failli dégénérer car le représentant de la famille protagoniste (qui est aussi un chef de village) signale :

« A plusieurs reprises j'ai dû retenir les gens de chez nous pour qu'il n'y ait pas affrontement ».

Pour sa marchandise X n'entend pas cautionner une telle perte. Le problème de la boutique a conduit les protagonistes à la justice de Filingué à deux reprises mais le juge n'a pas pu trancher. L'affaire est politisée et X est accusé d'être du PNDS et d'être soutenu par le député du parti. Notons que la famille protagoniste est du MNSD et compte dans ses rangs 2 élus de la commune. Un membre de cette famille affirme.

« Le fond du problème est politique. Le chef de canton⁸ est contre notre famille. La mairie refuse de régler l'affaire parce qu'ils ont peur du chef de canton et du député PNDS. Dans toute la commune on ne parle pas bien de nous car le fond du problème est politique ».

X est soutenu par la majorité des commerçants et le président des commerçants souligne :

« Pour ce problème précis, les autorités de la commune ont failli. Au lieu de régler le litige, ils attendent que le conflit occasionne des pertes en vies humaines pour qu'ils interviennent » (le président de l'association des commerçants).

L'importance de ce problème a amené des chefs de village à adresser une lettre au conseil communal pour le sommer de régler cette affaire au plus vite. La lettre a été lue lors de la session budgétaire des 18 et 19 février 2007. Finalement, le conseil a tenu une session extraordinaire le samedi 7 avril 2007 en vue de résoudre cette affaire. La décision finale donne raison à X et lui donne droit sur la boutique. Quant à la famille protagoniste, elle se verra rembourser ses 6 mois de location qu'elle a versé à la mairie. Peut-être que tout est bien qui fini bien. Reste à présent la question du dédommagement de X pour ses affaires saisies.

⁸ Le chef de canton est accusé d'être de l'opposition (RDP)

Le receveur municipal

Le profil du RM :

Né en 1951 à Dosso, il a fait des études primaires et secondaires dans la même localité. Admis à l'ENA en 1973, il suivit une formation en administration générale (niveau moyen). Il travailla au Ministère des Finances de 1974 à 1987. La suite de son parcours se dessine comme suit :

De 1988 à 1989 → secrétaire municipal à Madarounfa (Maradi)

De 1989 à 1992 → secrétaire municipal à Filingué (Tillabéry)

De 1992 à 1995 → receveur municipal à Zinder

De 1995 à 1999 → receveur municipal à Maradi

De 1999 à 2004 → secrétaire municipal à Agadez

Il prit sa retraite en 2004 et continua à faire des consultations indépendantes pour des communes qui le sollicitaient. Les consultations consistaient à l'élaboration du budget ; à la vérification des comptes de fin d'exercice et parfois aussi à la mise en place de mesures pouvant permettre un meilleur recouvrement au niveau des marchés. Il fit 3 consultations à Agadez et 1 à Kouré et à Dantchandou. A partir du 1^{er} mars, il fut recruté au niveau de la commune rurale du Tagazar en qualité de receveur municipal.

En dépit de son parcours plein d'expériences, son recrutement n'a pas été fait à l'unanimité au sein du conseil. Certains conseillers se plaignent de la façon dont a eu lieu le recrutement.

« Le nom a été proposé par un groupe d'individus. Il semble que c'est le chef de canton qui l'a envoyé. J'ai condamné cette façon de faire et d'ailleurs ce n'était même pas au cours d'une session qu'il a été recruté mais lors d'une simple réunion ! » (Moussa Seydou, vice-maire)

Pour les conseillers illettrés, qui ne semblent pas comprendre les enjeux, ils se sont basés sur les questions de coût pour orienter leur choix. Selon leur compréhension, plutôt qu'un redéploiement, recruter un agent reviendrait moins cher pour la commune. Le second adjoint au maire faisait cas en 2005⁹ de dossiers existants à son niveau dans le cadre d'un éventuel recrutement de RM. Cependant, aucun dossier n'a été examiné lors de la réunion à part celui du RM recruté. L'actuel maire dit avoir examiné des dossiers et avoir retenu celui du RM car répondant aux critères exigés. Le salaire du RM s'élève à 140.000 FCFA selon le maire.

Le RM entretient de bons rapports avec les membres de droit du conseil municipal. Il a auparavant travaillé avec Mme le député au Ministère de la fonction publique et avec le chef de canton quand il était au Ministère de finances. Cependant, avec la plupart des élus du conseil les rapports ne sont pas au beau fixe. Avec les élus des comités de gestion des marchés, les relations sont tendues (voir supra). Des percepteurs estiment que la mésentente du RM avec les membres du comité est due au fait que sa présence empêche au comité de faire du business avec les carnets de perception. En effet, avant l'arrivée du RM, le maire par intérim se contentait de remettre les carnets au comité sans noter les références des documents. Au moment des versements, elle prenait l'argent qu'on lui remettait sans contrôler si l'argent versé correspondait au nombre de tickets ou de carnets utilisés. Depuis l'arrivée du RM les carnets sont contrôlés et le RM appose son cachet au dos de chaque feuillet.

⁹ Voir le rapport de Balleyara an 2

« Avec le RM, on est au moins sûr d'avoir le respect de la légalité » (un élu PNDS)

Certains élus estiment qu'ils ont accepté le recrutement de ce RM pour faire plaisir au chef de canton. Tous les élus avec qui nous avons causé nous notifient que c'est le chef de canton qui a amené le RM et qui a demandé au conseil de le recruter car il a les compétences requises. Des élus ont accédé à la requête du chef de canton non pas à cause des qualités du RM mais pour rendre service au chef de canton. Ils prétendent qu'il ne leur a auparavant jamais demandé un service. Les points de vue du RM sur le fonctionnement de la commune au niveau de la perception font qu'il est mal compris par les élus. Pour avoir donné son avis sur la gestion existante, lors d'une réunion, un élu lui a dit qu'il doit travailler avec le système qu'il a trouvé et non chercher à le modifier car « *koira kulu da inga zara haw yan* » (chaque village a sa façon de nouer le pagne). Le RM réside à Niamey mais assure ses 40 h de travail au niveau de la commune. Il vit en alternance entre Niamey et Balleyara. La passation de service avec le SA (qui faisait office de receveur pour la commune) est prévue pour les jours à venir.

Les nouveaux locaux de la mairie

Financés par le FICOD à hauteur de plus de 30 millions (avec une participation de la population d'environ 11%), les nouveaux locaux de la mairie contentent les élus et les citoyens. Le terrain sur lequel les locaux de la mairie sont construits appartenait à un site classé réserve de l'Etat. Avec la communalisation cet espace a été loti et est donc considéré comme appartenant à la commune. Cependant, un élu¹⁰ du MNSD affirme que le terrain lui appartenait depuis 15 ans et qu'il a laissé faire en attendant que la mairie décide de quelque chose. Les membres du conseil estiment qu'il dit faux et que dans tous les cas il n'y aura pas de problème. Notons que certains de ces terrains lotis font l'objet de protestation de la part des propriétaires qui n'ont pas été dédommages. La mairie prévoit de revoir les travaux pour régler les contestations.

Les nouveaux locaux de la mairie ont été provisoirement réceptionnés par les bailleurs en janvier 2007. Mais ils ne sont pas encore occupés et l'espace n'a pas été clôturé.

¹⁰ Cet élu est un membre de la famille accusé d'être faultrice de troubles. Il y a ainsi lieu de penser (avec réserve) que sa réclamation resurgira un jour. Le temps nous le dira !

Les conflits internes au conseil

La plupart des élus préfèrent donner une image idéale du conseil. Ils le présentent comme une instance au sein de laquelle règne la cohésion et l'entente. Cependant cette image du conseil est biaisée en réalité. De petits incidents ayant traversé le conseil n'ont pas manqué de l'effriter. On peut, entre autre, faire cas de la suspension du maire qui a divisé le conseil en deux blocs les "pour" et les "contre". Ces derniers accusent les premiers de n'avoir aucune raison objective de vouloir le départ du maire. Quant à ceux qui sont "pour", ils accusent les "contre" de vouloir protéger le maire en jouant sur la ficelle dangereuse de l'ethnie. Un autre point de discorde concerne les élus du MNSD et ceux (essentiellement 2) du RDP. Les 2 élus RDP accusent ceux du MNSD de les avoir trahis après leur avoir promis de faire élire un des leurs au poste du maire après la suspension du premier. En plus un différend (suite à l'élection du bureau du comité de gestion du marché central) oppose un élu MNSD (Djako) et un autre du RDP (Elhadj Seyni). Au sein du MNSD existent des dissensions entre les élus qui sont divisés en deux ailes (aile Dimachi et aile Hassan)¹¹. Toutefois ces deux ailes arrivent à faire front commun quant il s'agit d'utiliser les voix du parti (c'est le cas pour la décision de la suspension du maire). Les élus du parti RDP n'échappent pas à des mésententes internes. On peut faire cas de Elhadj Seyni et de Elhadj Abdou. Le premier accuse le second d'avoir manigancé pour qu'il perde le poste de président au sein du comité de gestion du marché central. Il l'accuse d'être contre lui parce qu'ils ne sont pas du même groupe ethnique.

¹¹ Voir le rapport an 2

Les marchés publics

L'ex maire est accusé par les élus du RDP et du PNDS d'avoir attribué des marchés publics uniquement au parti au pouvoir (MNSD). En fait, il ne s'agit pas de marchés nécessitant un appel d'offre (car leur valeur est inférieure à 5 millions). Les marchés publics dont il est question sont celui du nettoyage des caniveaux (à peu près 500.000 FCFA) ; de l'éclairage public (environ 600.000 FCFA). Un seul nécessitait un appel d'offre car sa valeur était de 11 millions de FCFA. Il s'agit de l'achat du véhicule de la mairie. Cependant, l'appel d'offre n'a pas eu lieu en bonne et due forme. L'ancien maire précise qu'on lui a donné trois offres à examiner et il a opté pour la moins disante, sans demander l'avis du conseil. Il n'a pas non plus rencontré les soumissionnaires. Le SA s'est occupé de tout. Par la suite la passation de ce marché a été vertement critiquée par les élus. Ils estiment que le maire a été dupé et que la voiture ne valait même pas la moitié de son prix d'achat.

Les perceptions des citoyens

Les enjeux de la communalisation sont très peu perçus par les citoyens. Le manque d'investissement de la part de la mairie occulte les aspects positifs de la décentralisation. La majorité des élus critiquent cette absence de réalisation qui n'est nullement due, selon eux, à un manque de moyens.

Les citoyens ont l'impression que la mairie ne se préoccupe pas de leur bien-être. Les élus, depuis leur élection, n'ont fait aucune réalisation et ne rendent même pas visite aux populations dans les villages. Les promesses faites lors des campagnes électorales ne sont pas tenues et les élus sont perçus comme des gens qui sont là pour leurs intérêts personnels.

« L'avènement de la commune n'a rien changé. Les conseillers ne travaillent pas pour nous. Ils veulent profiter de leur rôle de conseiller pour s'enrichir. Nous attendons les prochaines élections pour leur donner une leçon » (Y.B, commerçant)

Parfois, l'attitude des élus envers les citoyens n'est pas de nature à favoriser les rapports élus/population.

« Une fois, j'ai demandé à un conseiller un compte rendu d'une réunion qu'ils ont tenue, il m'a dit d'aller demander à quelqu'un d'autre » (un citoyen de la commune)

Pour certains citoyens, le manque de communication entre eux et les élus ne leur permet pas de comprendre le fonctionnement de la commune. La commune est gérée par un groupe d'individus qui décide seul. En plus, ce groupe ne rend pas compte à la population.

« Aujourd'hui les élus ne vont plus vers les populations. Il y a un manque de concertation et nous ne sommes pas informées des décisions du conseil » (O.A, citoyen de la commune).

Au Tagazar, les autorités coutumières sont amères à l'égard de la mairie. Au Niger en général la chefferie était contre le processus de communalisation. A présent que les dés sont jetés, au Tagazar, les jugements sont dénonciateurs. La mairie semble être une institution inutile et contraignante.

« La mairie n'a pas commencé à visiter les villages. Depuis leur mise en place, ils ne sont pas venus ici. La mairie nous a promis de nous aider mais voilà que rien n'est fait. Nous voulons que la mairie nous rende visite pour voir nos difficultés et nos besoins. Ils nous convoquent seulement pour les impôts et les livrets de familles » (le chef de village de Kokorbé Fandou)

Face à l'Etat centralisateur les paysans avaient comme interlocuteur et intermédiaires les chefs traditionnels. Cette situation se maintient encore malgré la présence des élus censés représenter le peuple. Les chefs de village servent de relais entre la population et les élus.

« Il y a une mairie pour la population mais en cas de problème les paysans accourent vers nous » (le chef de village de Izawitan)

Les rapports avec le sous préfet et les services techniques

Autorité de tutelle, le sous préfet est dépossédé de la plupart de ses prérogatives par la communalisation (gérer la collecte des taxes et impôts, établir les pièces d'état civil, etc.). L'appellation actuelle de sous-préfet est concédée aux anciens chefs de postes ou commandants. Quant aux anciens sous-préfets, ils sont appelés préfets. Les fonctions de sous-préfets sont dénuées de toute compétence depuis la mise en place des conseils communaux. Le rôle semble être une coquille vide qui est maintenue sans grande utilité. Le sous préfet est chargé de l'établissement des cartes d'identité et est l'autorité de tutelle des services techniques présents dans la commune. Ils ont besoin de son autorisation pour aller en mission pour le compte de la mairie. Le sous-préfet du Tagazar se plaint du fait qu'il n'a plus de pouvoir comme avant la commune. Ses rapports avec les élus, surtout l'exécutif (voir le rapport an 2) ne sont plus aussi tendus, même si :

« Avec les élus, les rapports sont parfois bons, parfois mauvais. Ils considèrent nos actions comme anormales alors que nous sommes censés les encadrer. Ils viennent nous voir seulement quand ils ont besoin de gardes pour sécuriser la perception » (le sous préfet de Balleyara)

Les élus reconnaissent que leurs rapports se limitent à la demande d'agents (agents techniques ou forces de l'ordre). Les agents techniques sont sollicités par la mairie pour effectuer des missions dans les villages de la commune. Lors de ces déplacements, ils sont pris en charge par la mairie. Ces services présentent leurs fiches d'opération au moment de l'élaboration du budget. Parfois le conseil, après examen, refuse de satisfaire les demandes.

« Depuis que je suis là (1 an), je n'ai pas reçu 1 FCFA pour le fonctionnement du service. La mairie ne donne rien. Même nos déplacements elle ne paie pas. Dans le nouveau budget (2007) j'ai transmis 3 fiches d'opération mais une seule a été retenue et c'était la moins disante » (le responsable du service du développement communautaire)

Certains agents techniques estiment qu'ils se sentent mieux responsabilisés avec la communalisation. Le fait d'élaborer et de gérer le budget de leur service est un changement qu'ils apprécient. Certains sont très actifs et bénéficient de l'appui financier de la mairie. C'est le cas du service de l'agriculture qui est le plus sollicité par la mairie.

« C'est la mairie qui finance nos déplacements. Elle met à notre disposition le véhicule plus le carburant nécessaire. Elle nous donne aussi des frais de déplacement (2.500 FCFA par jour en 2006). Par exemple la fois passée, une foire a été organisée et avec le maire, j'ai été dans les villages pour discuter avec les producteurs sur les variétés de produits à présenter. En plus, en cas de food for work la mairie me contacte pour identifier les zones et les modalités d'intervention. en cas d'attaque des champs par les ennemis des cultures, la mairie nous achète les produits et les appareils nécessaires pour le traitement des villages touchés » (Seydou Na Allah, chef du service agriculture)

Quelques conflits importants dans la commune : 2 études de cas

Les conflits fonciers au Tagazar : étude de cas, le village de Kokorbé Fandou¹²

La commune du Tagazar est sujette à d'innombrables conflits fonciers¹³ dont certains sont liés à la question des frontières entre communes. Le Tagazar n'est certes pas une exception en la matière. Bien qu'il s'agisse de frontières communales, la mairie n'est pas interpellée par cette question. Le règlement de ces litiges n'implique que les chefs traditionnels et les autorités de l'Etat ; comme s'il s'agissait encore des cantons préexistants. Les conflits de frontières sont plus intenses et plus étendus avec le Tondikandia, même s'il en existe aussi avec la commune de Dantchandou.

« Il y a quelques jours, nous étions allés avec le chef de canton du Tagazar pour tracer les limites avec Dantchandou. Il existe un tracé de 1946 mais il y a des problèmes et il y a toujours des aller-retour sans résolution » (le représentant du chef de village de Sandiré)

Avec le Tondikandia, les conflits ont commencé après l'avènement de Kountché au pouvoir. Son frère Amadou qui était chef de canton du Tondikandia a procédé à un re-tracé de la frontière entre les deux cantons. Une limite existait bien avant, et était l'œuvre du colonisateur. Amadou Kountché lors de sa délimitation permit à des gens du Tondikandia de bénéficier de terres qui appartenaient au Tagazar¹⁴. Kokorbé Fandou, situé à une soixantaine de km du chef lieu de commune (Balleyara) et faisant frontière avec le Tondikandia se retrouva dans ce cas. Amadou Kountché¹⁵ déposséda certains champs de Kokorbé Fandou au profit du Tondikandia, en particulier des villages de Kourra et de Bargui Koira, il y a environ 25 ans. 141 champs furent pris aux gens de Kokorbé Fandou. L'affaire fut portée devant les juridictions par Moumouni Hama qui était le chef du village à l'époque. Le problème devint insoluble et les gens de Kokorbé Fandou lient cela au fait que la partie adverse possède le pouvoir et l'argent. Jusqu'à ce jour l'affaire n'est pas réglée. Les villages de Kourra et de Bargui Koira ont prêté allégeance à Amadou Kountché et paient désormais leur impôt au Tondikandia.

Le chef de village actuel de Kokorbé Fandou est en place depuis 6 ans mais n'est pas encore investi officiellement dans ses fonctions. Les raisons, selon lui, sont liées à ce problème interminable de champs, et à un autre qui l'oppose au chef de canton du Tagazar. Les villages de Kourra et de Bargui Koira ont des chefs de villages, mais celui de Bargui Koira n'est pas encore officiel. Chacun de ces deux villages en est à son deuxième chef. Le chef de canton du Tondikandia a prévu l'investiture pour le vendredi 23 mars 2007. Les gens de Kokorbé Fandou sont contre car ils estiment que ce sont leurs terres et qu'il ne doit pas y avoir deux chefs sur les mêmes terres. Le chef de village de Kokorbé Fandou est allé voir le chef de canton du Tagazar le 20 mars 2007 pour lui sommer d'interdire cette intronisation pour éviter des problèmes. Promesse fut faite par le chef de canton que l'intronisation n'aura pas lieu. A Kourra, le chef de village reconnaît que lui et sa population ont changé de camp. Ils

¹² Nous présentons cette affaire de façon simplifiée car elle est beaucoup plus complexe en réalité.

¹³ Voir les rapports 1 et 2 sur Balleyara

¹⁴ L'histoire de Kokorbé Fandou rapportée par plusieurs interlocuteurs montre que le village a été fondé par Karama venu de Simiri (Ouallam) suite à une famine. Le colon institua Hama Karama (le fils de Karama) comme chef de village. Longtemps après des gens étaient venus de Simiri aussi et Hama Karama accepta de leur prêter des champs. C'est ainsi qu'ils ont créé les villages de Kourra et de Bargui Koira. Ces deux villages, auparavant, payaient leur impôt à Kokorbé Fandou. Le village en est à son troisième chef de village. Il y a eu d'abord Hama Karama, ensuite Moumouni Hama son fils, et actuellement Moussa Hama le frère de Moumouni Hama.

¹⁵ Les villageois de Kokorbé Fandou, témoins de l'affaire, accusent le chef de canton actuel du Tondikandia d'avoir été le secrétaire de Amadou Kountché lors de la dépossession.

étaient auparavant avec le Tagazar. Il reconnaît aussi que les champs appartenaient aux gens de Kokorbé Fandou et que le jour où les autorités de l'Etat en ont interdit l'exploitation, les deux chefs de canton (celui du Tagazar et celui du Tondikandia) étaient présents. La frontière tracée par Amadou Kountché est toujours objet de contestation de la part des villageois de Kokorbé Fandou qui veulent que la frontière tracée par le colonisateur soit respectée.

Cependant notons que le chef de canton du Tagazar a eu maille à partir avec ses *talka* de Kokorbé Fandou. En effet, suite à des mésententes pour des champs prêtés à des gens du Tagazar, cette fois-ci, le chef de canton a confisqué 40 de leurs champs. Ce prêt de champs a eu lieu suite à la bataille rangée¹⁶ entre des gens de Aibachi (un village du Tagazar faisant frontière avec le Tondikandia) et des gens du Tondikandia en 1993. Lors de ce conflit un homme (du Tagazar) y a laissé la vie et d'autres ont été emprisonnés. Par la suite, le chef de canton du Tagazar (actuellement en place) a négocié pour les gens de Aibachi un prêt d'espace auprès des villageois de Kokorbé Fandou. Par la suite, les propriétaires des champs ont voulu récupérer leurs terrains. Les gens de Aibachi refusèrent et de là découle le désaccord. Ces champs sont interdits d'exploitation par la justice de Filingué. Aucun juge n'a encore pu démêler l'affaire. Le chef de village a, une fois, été enfermé à Balleyara pour cette affaire. Kokorbé Fandou possède des champs qui sont très productifs et cela entraîne des conflits internes entre villageois. Les plus faibles socialement et économiquement sont les plus lésés¹⁷. Ni la justice moderne, ni la justice traditionnelle n'arrivent à trancher ces litiges fonciers qui demeurent un éternel suspens. Le chef de canton est accusé pour son laxisme et son manque de charisme, on lui reproche de fuir les règlements des conflits en général et des conflits fonciers en particulier. Pour le sous préfet

« Les conflits sur les terres sont des problèmes constamment reportés » (le sous préfet de Balleyara).

Dans les règlements des litiges fonciers, certains prétendent que c'est la thèse de " la justice au plus offrant" qui fonctionne de nos jours. Ces problèmes fonciers de surcroît liés à la question de frontières doivent interpeller les autorités communales car les frontières sont désormais celles des communes.

Un chef de village en fuite : Zarmey ou la contestation populaire

Village situé à une quinzaine de km du chef lieu de la commune, Zarmey est en proie à une scission interne très forte. Si, dans la plupart des villages qui se sont scindés, le chef de canton est mis en accusation, pour Zarmey la responsabilité en incombe au chef de village officiel Hinsa Salika¹⁸. En fuite depuis 2 ans, il est à Lomé selon sa famille. Mais les villageois prétendent qu'il se cache à Niamey. Hinsa Salika est accusé d'être si tyrannique qu'il lui arrive d'enfermer et de faire rosser (par les forces de l'ordre qu'il mobilise) les paysans de son village qui ne paient pas l'impôt. En plus, il a monopolisé pour son compte les vivres que le projet PASP a amenés dans le cadre des travaux de récupération des terres. Des villageois ont témoigné avoir travaillé pendant 6 mois sans rien recevoir en contrepartie. Pour l'agent du PASP

« Zarmey est vraiment un cas spécial. On ne pouvait rien contrôler ».

¹⁶ Voir le rapport an 1 sur cette affaire.

¹⁷ C'est le cas d'un vieillard de 107 ans sans enfants que la famille du chef de village essaie de déposséder de son champ. Ce vieux a, en 2006, été enfermé pendant 9 jours à la gendarmerie de Balleyara. L'affaire est toujours non réglée car le vieux refuse de se laisser spolier.

¹⁸ Sur sa personnalité, voir le rapport de Hahonou et Souley sur les comités cantonaux au Tondikandia et au Tagazar. Voir aussi le rapport Balleyara an 1.

Des problèmes fonciers viennent s'ajouter à ceux déjà existants, compliquant ainsi l'exercice du pouvoir et de l'autorité. Excédés par ses agissements, les villageois ont décidé de ne plus lui remettre leur impôt. Ils choisirent de le remettre à quelqu'un qu'ils désignèrent, et qui le reverse auprès du représentant du chef de canton. Le chef de village officiel est boycotté. Seule sa famille ne le laisse pas tomber.

Le village s'est finalement divisé en trois : Windi Beri (le quartier du chef de village officiel où un de ses cousins le représente actuellement) ; le quartier de Gorou Banda (avec son chef non officiel) et le quartier de Toulabanda (avec un chef non officiel aussi). Entre Toulabanda et Windi Beri, les rapports sont tellement tendus qu'ils ne se rendent plus visite même pas pour des condoléances. Le chef déserteur ne remet plus les pieds dans son village et les deux quartiers dissidents veulent avoir des chefs officiellement reconnus. Les projets de développement sont réticents à intervenir dans le village et ce depuis 2003. Les villageois s'en plaignent, surtout les femmes qui ne disposent même pas de groupement et n'ont jamais bénéficié de micro-crédit.

Quelques partenaires de la commune

La commune a des relations de partenariat avec beaucoup de projets et ONG (au moins une douzaine). Certains de ces partenaires exigent que les demandes émanent de la population. Ces dernières ne sont pas informées des procédures adéquates. Dans le but de planifier les différentes interventions, une réunion des élus avec ses partenaires a eu lieu la veille de la session budgétaire de janvier 2007. Chaque partenaire a présenté ses investissements antérieurs et ses prévisions pour l'année 2007. Au cours de cette réunion, le plan d'action de l'année 2007 a été présenté et a fait l'objet d'un débat.

Le FICOD : le plus gros investisseur

Le FICOD est le plus grand partenaire de la commune. Ses investissements sont complétés par un apport de la population de l'ordre de 10 à 20%. Les réalisations du FICOD sont importantes et satisfont les élus. La population ignore l'identité des partenaires de la commune et se contente d'apprécier les travaux effectués. Le FICOD a modernisé le marché à bétail pour un coût de 95.619.862 FCFA (en 2005). L'aménagement du marché central a coûté 105.477.123 FCFA mais la qualité des travaux semble ne pas satisfaire ce bailleur. De plus l'entrepreneur, qui est la SGTN, n'a pas respecté les délais d'exécution. Le FICOD a donc résilié le contrat alors que les travaux étaient réalisés à 80%. Un autre contrat a été signé avec la SOGEBAT qui a finalisé les travaux. Les fonds les plus importants ont été alloués à la réhabilitation de la piste rurale Balleyara/Yéda longue de 26 km et qui a coûté 107.531.205 FCFA (la mairie a versé 5 millions de FCFA comme apport de la population) Pour les locaux de la mairie, plus de 30 millions de FCFA ont été investis. La somme totale des investissements du FICOD s'est élevée à 318.627.000 FCFA.

Pour 2007 les actions envisagées consistent en la création de 10 salles de classes et d'un bloc administratif pour le CEG, à la demande de la commune. Le FICOD compte aussi inclure un volet formation dans ses actions dans le cadre de l'amélioration des recouvrements fiscaux (prévu pour février et mars). Le principe de base de l'intervention du FICOD est que la demande émane de la population. Mais cette dernière n'en fait pas car elle ignore qu'elle est en droit de le faire. Pour des demandes déposées, le FICOD dispose de trois canaux de filtrage. Le premier est le conseil communal, puis le LUCOP et enfin le comité de pilotage du FICOD.

Le FICOD est en train de réviser le taux de la quote-part de la population dans le but de le revoir à la baisse, compte tenu des faibles revenus de la population. Au Tagazar, la population n'a jamais été mise à contribution pour les apports. La mairie s'en charge sans informer les citoyens. Les citoyens ne sont pas associés aux actions de développement local.

Le PAC

Comme à son habitude (voir les rapports de Kohan an 3 et Gueladjo an 3)¹⁹, le PAC a regroupé les villages de la commune en grappes. Leur nombre s'élève à 4 (Balleyara, Tabla, Sandiré et Banikossey). Cependant, le PAC ne travaille qu'avec une seule grappe (celle de Sandiré) considérée comme une grappe pilote. En 2005 une somme de 10 millions a été investie pour la construction de 2 banques céréalières. En 2006, 14 actions ont été faites pour 73.500.000 FCFA. On peut citer les formations spécialisées, le renforcement des capacités des COGES des BC, la construction d'une classe, la construction du bâtiment de la radio locale, le fonçage de puits pastoraux à Kogori, Tarkounda et Gorou Yéna, des sensibilisations sur le

¹⁹ Voir aussi les rapports du programme « Veille sociologique » du LASDEL

VIH/SIDA. Pour 2007 le programme des investissements n'est pas encore adopté. Mais le PAC compte élargir ses interventions pour toucher beaucoup plus de villages dans la commune. Dans le plan d'action communal, une rubrique entière est consacrée au PAC. Le bilan se fera à la fin de l'année.

Le LUCOP

Intervenant à travers l'ONG Karkara, le LUCOP apporte surtout un appui important à la bonne marche du processus de communalisation. Notons que le FICOD et le LUCOP sont tous les deux financés par la coopération allemande. Cette dernière dispose de plusieurs niveaux d'intervention et c'est ainsi que la KFW intervient à travers le FICOD et la GTZ à travers le LUCOP. Ce dernier a pour cadre d'intervention le renforcement des capacités des communes, l'élaboration et la mise en œuvre des PDC ; la création et la réhabilitation des infrastructures ; le dialogue politico-administratif, etc. Au niveau des communes, les demandes sont adressées au LUCOP qui les transmet au FICOD qui dispose d'un comité spécial pour les financements. Sur le terrain, le LUCOP est chargé de sensibiliser les populations sur les quote-parts qu'elles auront à payer et sur la gestion des infrastructures qui seront réalisées.

Dans la commune du Tagazar, rappelons que le PCD a été élaboré par Karkara et des formations dispensées aux élus locaux. Les premières interventions datent de 2004. Pour Karkara, leur approche consiste à instaurer le principe de « faire-faire » en amenant les élus à pouvoir tout faire eux-mêmes. L'objectif fondamental étant le renforcement des capacités de bonne gouvernance.

Karkara a eu à appuyer une cinquantaine d'organisations paysannes; sept terroirs en gestion des ressources naturelles. Elle a aussi aidé au montage du dossier pour la construction du local de la mairie. Elle a aidé à monter des dossiers pour des demandes de construction de classes. En plus des sensibilisations (pour les élus), elle appuie la mairie dans la préparation des sessions du conseil.

Le PSSA suite...

Projet ayant fait l'objet d'une étude de cas dans le rapport an 2, le PSSA est installé à Windittan sur des terres appartenant au chef de canton. Rappelons que le site initialement prévu était Tabla mais des problèmes fonciers ont entravé les réalisations. Les activités sont à leur deuxième année et consistent à la pratique du maraîchage et de l'élevage. Le site a une superficie de 15 ha. Des volontaires ont été choisis (essentiellement des mariés) et travaillent les 12 mois de l'année. Ils ont des logements à leur disposition sur le site. Selon l'un des agents du projet, le choix de ces volontaires a incombé aux autorités coutumières. Rappelons que ce choix était l'un des problèmes qui avaient surgi sur le site de Tabla. Toutefois, nous n'avons pas pu savoir comment le choix s'est finalement opéré. L'implication de la mairie dans le projet consiste en don de semences. Le projet est sous la coupe des services techniques de la commune (agriculture et génie rural). Les responsables de ces services sont considérés comme des agents de vulgarisation de base (AVB). Selon ces agents, les productions sont bonnes et l'espoir est permis de voir le site prospérer.

Conclusion

Le processus de communalisation connaît des débuts difficiles au Tagazar. Le fonctionnement du conseil communal est émaillé de conflits. La suspension du maire n'est pas de nature à apaiser ces conflits (bien au contraire) et le changement tant escompté tarde à se faire jour. Les principes de la « bonne gouvernance » semble être ignoré par les élus même si l'ONG Karkara s'évertue à leur inculquer ses rudiments. Les investissements sont quasi-nuls malgré les rentrées fiscales importantes.

Différentes oppositions (politiques, sociales, économiques, ethniques) au sein de la commune compliquent la tâche aux élus. Les oppositions politiques sont les plus fortes et le moindre problème prend des ampleurs démesurées car politisé. Toute action est vue sous un angle politique même si les intentions sont autres. On peut faire cas de Mme le député qui, depuis 3 ans, organise le Mouloud²⁰ dans son village (Sandiré).

Les citoyens critiquent le manque d'investissement et le fait que les intérêts personnels des élus priment sur les intérêts collectifs. Cet état de fait ne risquerait-il pas de pénaliser les futurs candidats aux élections locales ? Pour certains acteurs, l'Etat centralisateur fournissait plus de services et biens publics et la question qui se pose est : Pourquoi avec les mêmes moyens l'Etat centralisateur arrivait-il à faire des investissements, et pas la mairie ?

Pour 2007 la commune a élaboré un plan d'action ambitieux. Cependant la réalisation de ces objectifs semble utopique.

La chefferie de canton arrive à composer et à s'imposer aux autorités communales même si les chefs de villages sont marginalisés. Du côté de la population, on remarque une crise de la conscience citoyenne. Les citoyens ne sont pas informés de leurs droits et devoirs et ne sont pas non plus associés dans des actions de développement local.

Sur le plan financier, les comités de gestions des marchés ont permis d'avoir une croissance très positive des recettes. Il y a lieu de formuler l'hypothèse que ces comités peuvent constituer un enjeu important pour les prochaines élections locales.

²⁰ Le Mouloud est fustigé par les *isalistes* qui l'ont supprimé pendant des années dans ce village. Elle a tenu à le réintroduire et profite de cette fête pour sensibiliser les gens sur l'importance de l'Islam.

Annexes

Annexe 1 : Lettre des élus demandant la suspension du maire

REPUBLIQUE DU NIGER
REGION DE TILLABERI
DEPARTEMENT DE FILINGUE
COMMUNE RURALE DE TAGAZAR

Balleyara, le 30 mai 2006

Les Conseillers Municipaux
Signataires de la Présente lettre
A
Monsieur le Préfet de Filingué

Nous, Conseillers Municipaux de la Commune Rurale de Tagazar, signataires de la présente lettre, portons à la connaissance de l'opinion publique et à l'administration de contrôle du fonctionnement des collectivités décentralisées ce qui suit :

Le refus du Président du Conseil de mettre en application les délibérations des différents conseils tenus depuis l'installation du conseil ;

La détention illégale des fonds publics (comptable de fait) ;

Le non respect des règles de passation des marchés publics ;

L'opacité de la vente des parcelles, c'est-à-dire ventes illégales des parcelles ;

Etablissement des reçus blancs en guise de quittance dans la vente des parcelles ;

Refus de nous faire une situation détaillée du budget 2005 et 2006 ;

Aucun investissement n'a été réalisé en 2005 à l'endroit des populations les domaines locaux (santé, agriculture, éducation, environnement).

En conclusion, nous tenons à informer l'opinion publique, que notre démarche ne vise qu'à la préservation de l'intérêt général des vaillantes populations du Tagazar, qui nous ont fait confiance. Nous sommes engagés à poursuivre notre lutte pour mettre fin à ces pratiques malsaines, anti-démocratique et faire de notre commune, une Commune prospère. Compte tenu de tout ce qui précède, nous, signataires de la présente lettre décidons de la suspension du Maire.

Ampliations :

Ministère de l'Intérieur 1
Gouverneur Tillabéri 1
Chef de Poste Balleyara 1
Maire de Tagazar 1

Liste des signataires

Hassane Soumana	Oumarou Mahamane
Issoufou Soumana	Abdourahamane Bonkano
Hassane Djibo	Issaka Ibrahim
Oumou Anza	Ibrahim Moussa
Fati Dandakoye	Harouna Niandou
Mounkaila Arbi	Mariama Mohamed
Ibrahim Ahmed	Issoufou Adoum
Kimba Tondi	Elhadji Seyni Abdou
Moussa Seydou	Elhadj Iska Mouss

Annexe 2 : Arrêté portant suspension du maire

REPUBLIQUE DU NIGER

ARRETE N° ___089___/PF

REGION DE TILLABERI

Du 26 juillet 2006

DEPARTEMENT DE FILINGUE

Portant suspension du Maire de la

PREFECTURE DE FILINGUE

Commune Rurale du Tagazar

LE PREFET DU DEPARTEMENT DE FILINGUE

VU La Constitution du 09 Août 1999 ;

VU La Loi 98-30 du 14 septembre 1998, portant création des Départements et fixant leurs limites et le nom de leurs Chefs-lieux ;

VU La Loi 2001-023 du 10 août 2004, portant création des circonscriptions Administratives et des Collectivités Territoriales et les termes modificatifs subséquents ;

VU La Loi 2002-12 du 11 Juin 2002, déterminant les principes fondamentaux de la libre Administration des Régions, Départements et Communes, ainsi que leurs compétences et leurs ressources et les textes modificatifs subséquents ;

VU La Loi 2002-13 du 11 juin 2002, portant transfert et compétences aux Régions, Départements et Communes ;

VU Le Décret 99-033/PRN/MI/AT du 05 mars 1999, fixant les modalités d'exercice du contrôle sur les actes des autorités décentralisées ;

VU Le Décret 2004 -292/PRN/MI/D du 23 septembre 2004, portant nomination des Préfets ;

VU La lettre sans numéro en date du 30 mai 2006 des dix huit (18) Conseillers Municipaux de la Commune de Tagazar ;

VU La lettre n° 033/PF du 06 Juin 2006, demandant à l'intéressé des explications ;

VU La lettre SN° du 06 Juin 2006, portant réponse à la lettre n° 033/PF du 06 Juin 2006 ;

ARRETE

Article Premier : Monsieur MOHAMED Imadan, Maire de la Commune Rurale du Tagazar, est suspendu de ses fonctions pour inconduite notoire.

Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article 23 de la Loi 2002-12 du 11 Juin 2002, l'intéressé est provisoirement remplacé dans la plénitude de ses fonctions par la première Vice-Maire Madame MARIAMA Mouhamed.

Article 3 : Le présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature sera notifiée et communiqué partout ou besoin sera.

AMPLIATIONS :

Signé : MOHAMED ABDOU Assaleh

MI/D.....1

GTI.....1

CRT.....1

CPA/B.....1

P.B.C.C.

INT.....1

Balléyara, le 28 juillet 2006

CHRNC.....1

LE CHEF DE POSTE ADMINISTRATIF

OUSSEINI BABA MAMAN

Annexe 3 : Lettre de contestation de certains élus suite à la suspension du maire

Région de Tillabéri
Département de Filingué
REPUBLIQUE DU NIGER
Préfecture de Filingué

Balléyara, le 28 juillet 2006

Les Conseillers

A

Monsieur le Gouverneur de la Région de Tillabéri

Objet : Protestation

Monsieur le Gouverneur,

Par lettre SN° du 30 mai 2006, un groupe de conseillers municipaux de la commune rurale du Tagazar demandait la suspension du Maire de ladite commune.

Sur la base de cette lettre, alors que tout le monde croyait l'incident clos, après la mission de conciliation du préfet de Filingué, à qui d'ailleurs certains conseillers ont publiquement avoué avoir été abusés car non informés de la teneur de ladite lettre, le préfet de Filingué prend l'arrêté N°089/PF du 26 juillet 2006 pour suspendre le Maire et désigner son remplaçant.

Devant la légèreté avec laquelle le Préfet de Filingué a traité ce dossier, nous conseillers signataires de la présente :

Rejetons les dispositions de l'arrêté 089/PF du 26 juillet 2006 pour vide de procédure : en l'espèce cette pétition signée dans les conditions douteuses ne saurait justifier un acte d'une telle importance ;

Exigeons la convocation d'une session extraordinaire pour statuer sur ce sujet ;

Mettons en garde le Préfet de Filingué sur les risques graves qu'il fait encourir à la cohésion sociale au sein de notre communauté ;

Demandons au Gouverneur de la région de Tillabéri l'annulation pure et simple de l'arrêté N°089/PF pour abus de pouvoir.

Nous vous saurions gré ds dispositions diligentes que vous voudriez bien faire prendre en vue de ramener la sérénité au sein de ce conseil.

Ampliations :

MI/D.....1

HCCT.....1

PF.....1

CPA.....1

Ont signé :

Elh. Abdourahamane Bonkano

Elh. Abdou Ahamed

Elh. Issoufou Adoum

Elh. Iska Moussa

Hadiza Mayaki

Mohamed Imadan

Halid Yahaya

Moussa Abouba

Kimba Tondi

Issaka Ibrahim

Annexe 4 : Règlement intérieur du comité de gestion du marché à bétail

TITRE I : Champ d'application

Article 1^{er} : Champ d'application

Le présent règlement intérieur définit les modalités de fonctionnement du marché à bétail de Balleyara. Il est complété en tant que besoin par des dispositions particulières prises par le conseil d'administration et soumises à l'approbation du conseil.

Sont soumis au présent règlement et à chacune des dispositions qu'il édicte ; tous les usagers du marché et toutes les activités sédentaires ou non sédentaires exercées sur son territoire.

Article 2 : Secteur du marché

Bovins

Camelins

Asins

Petits ruminants

Paille

Corde

Divers

Article 3 : Le comité de gestion

Il est créé un comité de gestion en vue d'assister le maire pour les conseils techniques intéressant le règlement intérieur, le fonctionnement et la gestion du marché.

Président : un conseiller membre de la commission finance

Vice président : Un conseiller municipal

Membres : 3 conseillers

1 représentant FINIS

5 représentants des intermédiaires par catégories

1 représentant des exportateurs

1 représentant de l'autorité coutumière

1 service communal d'élevage

Le président du conseil est élu pour une durée de 1 an renouvelable.

Le conseil se réunit une fois par trimestre mais peut être convoqué soit par le président ou par au moins 1/3 de ses membres.

Le président peut inviter en séance plénière ou en commission toute personne dont il jugerait l'audition nécessaire.

TITRE II Usagers du marché

Article 4 : Usagers du marché

Les usagers du marché sont :

Les vendeurs

Les acheteurs

Les intermédiaires

Les percepteurs

Article 5 : Condition d'admission des commerçants

Ne peut exercer le métier d'intermédiaire toute personne qui n'a pas sa patente et une autorisation d'exercice dûment signée par le Maire de la commune.

Article 6 : Contrat de location

Le contrat de location est signé pour une durée d'un an renouvelable sauf résiliation de l'une ou de l'autre des parties.

TITRE 3 : Fonctionnement du marché

Article 7 : Jour et horaire du marché

Le marché à bétail anime tous les dimanches, mais l'accès au marché à bétail commence dès le samedi soir vers 15h30.

Article 8 : Jour et horaire de fonctionnement des douches publiques

Les douches sont fonctionnelles tous les jours à partir de 7h jusqu'à 19h du soir.

Article 9 : Location des boutiques

Un contrat doit être signé entre le locataire et la mairie.

Le coût de la location de la boutique est fixé à 5000F payable mensuellement.

Le locataire se charge de l'entretien de la boutique et du paiement des factures de l'électricité qu'il aura consommé.

Article 10 : Les frais d'utilisation des douches publiques

Une somme de 50F est perçue par personne après utilisation des douches

Une somme de 25F est perçue par personne après utilisation des WC

Article 11 : Mode de perception au niveau des douches publiques

La perception est assurée par un percepteur recruté par le conseil d'administration.
Le percepteur doit être soumis aux mêmes règles que les autres percepteurs.

Article 12 : Mode de recrutement des percepteurs

Pour être recruté un percepteur il faut au moins avoir un niveau de la classe de 4^{ème}.

L'âge minimum du percepteur est de 18 à 30 ans

La compétence dans la perception des taxes est aussi nécessaire.

Les percepteurs doivent suivre un test de pré sélection avant d'être recruté.

Le test de pré sélection est organisé par la collectivité avec la participation du service communal de l'élevage.

Article 13 : Recouvrement des taxes

Pour mieux reconnaître les percepteurs, une tenue de travail doit être confectionnée à chaque percepteur.

Le nombre de percepteurs prévus par catégorie sont fixés comme suit :

Bovins (5)

Petits ruminants (5)

Asins (1)

Camelins (1)

Portes (6)

Soit un total de 18 percepteurs.

Les taxes perçues sont versées au niveau du bureau du gérant du marché chaque lundi à partir de 8h jusqu'à 12h et est versé au receveur le même jour.

Article 14 : Rémunération des percepteurs

Après la récupération des taxes une ristourne de 10% est accordée au percepteur sur le montant perçu le jour du marché.

Article 15: Les sanctions prévues

Tout percepteur qui ne fait pas correctement son travail ou qui refuse d'appliquer les principes de la perception peut être changé et remplacé par un autre plus compétent.

Article 16 : Propreté et hygiène du marché

Il est interdit de jeter des déchets plastiques dans le marché. Des poubelles seront placées à cet effet. Il est formellement interdit d'uriner dans le marché ou aux alentours des murs. Une douche publique est ouverte dans ce cadre.

Article 17 : Hygiène des douches publiques

Le percepteur est responsable de l'entretien de la douche publique. Le nettoyage se fait chaque jour avant l'ouverture.

Article 18 : Ordre public

Il est expressément défendu aux marchands ainsi qu'aux gens à leur service de troubler l'ordre dans le marché et ses dépendances.

Les mêmes dispositions sont applicables à toutes les personnes circulant dans le marché. Aucune manifestation ou attroupement n'est toléré dans le marché.

TITRE IV : Sécurité

Article 19: Protection du public :

Les éléments du FINIS seront détachés chaque jour du marché pour la sécurité et la protection publique.

Prévention incendie : L'accès au marché à bétail est interdit aux vendeurs des beignets. Il est interdit d'allumer des feux dans le marché.

TITRE V : Services

Article 20 : Service se trouvant dans le marché

Un bloc administratif composé de :

Un Bureau gérant

Un Service vétérinaire

TITRE VI : Contestation et litige- discipline du marché

Article 21 : Contestation et litige

Nul ne peut retenir un objet ou s'emparer de quoi que ça soit appartenant à une autre personne sous prétexte de contestation ou de litige.

Tout différend qui s'élève sur le marché entre usagers doit être porté à la connaissance des agents de sécurité et le cas échéant au conseil d'administration s'il le juge nécessaire le renvoi devant l'administration compétente.

Article 22 : Discipline

Les usagers outre l'obligation d'observer les dispositions du présent règlement intérieur doivent s'abstenir dans leur activité professionnelle de tout fait susceptible de mise au fonctionnement et à la bonne gestion ou à la renommée du marché.

Article 23 : Observations particulières

Les usagers sont tenus d'observer le règlement en vigueur ainsi que tout ce qui intervient par la suite sur la tenue des places et le fonctionnement du marché. Toute infraction au présent règlement sera l'objet des sanctions suivantes :

Rappel à l'ordre

Exclusion temporaire

Exclusion définitive du marché

Le conseil d'administration statuera sur tous les cas non prévus au présent règlement intérieur avec l'avis du conseil si cela est nécessaire

Article 24 : Exécution

Le conseil d'administration, le conseil municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne et dans la limite de ses attributions de l'exécution du présent règlement intérieur.

Annexe 5 : Le plan d'action 2007

A) Tableaux synoptiques PAC : Investissements en infrastructures et équipement

Axe 1 : Secteur agriculture, élevage, environnement, commerce, communication, artisanat

Actions / activités	Quantité / indicateurs	Localisation
Agriculture		
Mettre en place des boutiques d'intrants agricoles	1 BI	Balleyara
Faciliter l'introduction de la culture attelée par l'octroi à crédit	20 houes asines	1 sous zone
	20 houes bovines	
Récupérer des terres agricoles dégradées par les MAE	2000 ha	1 sous zone
Scarifiage sites féminins	165 ha	4 sous zones
Promotion des systèmes modernes	296 puisards 148 pompes	Tagazar
Réhabiliter des BC	8	Commune
création de BC	10	5 Sous zones
Elevage		
Identifier aménager et restaurer des aires pastorales	1000 ha	1 sous zone
Aménager les mares	2 mares	2 sous zones
Matérialisation des couloirs internes	Nombre des couloirs internes	5 sous zones
Réhabiliter parcs de vaccination	2 parcs réhabilités	Tabla, Kabé
Organiser des campagnes de vaccination	5400 têtes petits ruminants vaccinés/an ; 10 000 Gros/ruminants/an	5 sous zones
Faciliter l'accès aux produits vétérinaires	1 dépôt vétérinaire	Balleyara
Introduction des races améliorées	262 azawak, 262 géniteurs caprins et ovins, 1310 coqs	Sous zone
Construire des abattoirs	2 abattoirs	Kabé, Sandiré
Environnement		
Repeupler des mares par l'introduction des nouvelles espèces	3 mares	3 sous zones
Produire de bois de chauffe	605 ha	121 villages
Utiliser les énergies de substitution	100 foyers améliorés, utilisation du charbon	121 villages
Réaliser des haies vives	605 km/village	Commune
Produire des plants	1.000.000 plants	121 villages
Fixer des dunes	50 ha	2 sous zones
Commerce		
Aménager les marchés existants	2 marchés aménagés	Balleyara, Kabé
Communication		
Construire des pistes rurales latéritiques	60 km réalisés	Balleyara- DarEs Salam; kokorbé Fandou, Salam; kokorbé Fandou Banikosseye
	22 km	Balleyara- Kabé
	12 km	Balleyara- Fandou
Aménagement autogare	1 autogare	Balleyara
Elargir le réseau TV et FM	1 faisceau relais installé	Balleyara
Installation de radios communautaires	1 radio installée	Balleyara
Création site Internet	1 site Internet	Niamey
Artisanat		
Créer des débouchés pour les produits artisanaux	1 boutique artisanale créée	Balleyara

Axe 2 améliorer l'accès aux services sociaux de base. Secteurs : santé hygiène, assainissement et eau, éducation

Actions / activités	Quantité / indicateurs	Localisation
Santé		
Transformer le CSI type II de Balleyara en hôpital communal	1 hôpital fonctionnel	Balleyara
Transformer les cases de santé en CSI et construire un CSI à Balleyara	4 CSI fonctionnels	Balleyara, Tchakawa, Banikosseye, Koyinka
Construire 2 cases de santé	2 cases de santé fonctionnelles	2 sous zones
Installation de l'énergie solaire dans les CSI	2 dispositifs	Sandiré, Tabla,
Créer 1 pharmacie populaire à Balleyara	1 pharmacie en place	Balleyara
Doter les futurs CSI et hôpital en meg de démarrage	Médicaments en place	Balleyara, Winditen, Korkobé Fan dou, Banikossey Tchakawa, Kohinka
Traiter les puits à l'hypochlorite de calcium	Nombre de puits traités	Commune de Tagazar
Eau		
Réaliser des PEM dans les villages et réhabilitation	8 puits	Commune de Tagazar
Réaliser des MAEP	2 MAEP	Kabé, Sandiré
Réaliser un AEP	1 AEP en place	Balleyara
Education		
Créer de jardin d'enfants	Construction de 2 jardins d'enfants	Balleyara, Tabla
Construire des classes	Construction de 20 classes	5 sous zones
Construire des classes en matériaux locaux	10 classes	Commune
Réhabilitation des classes	2 classes	Commune
Réhabilitation des tables bancs	100	Commune
Equipement des classes	20 classes équipées	Commune
Construire une inspection et un logement pour l'inspecteur	1 inspection construite et équipée	Balleyara
Prendre en charge des rationnaires (création des cantines en zone à déficit chronique) ou hameaux éloignés	2 cantines scolaires	Kokorbé Fandou, Illouwa
Dotation en manuels scolaires	PM	Commune
Construire des latrines	5 latrines	Sous zones
Mettre en place de pharmacie scolaire en zone rurale	5 pharmacies	Sous zones
Clôturer les écoles	1 clôture	Banikosseye
Construire et équiper des salles de classes du CEG	10 salles	Balleyara
Construire de bureau et logement pour l'administration	1 bureau et 2 logements	Balleyara
Construire un laboratoire et équiper	1 laboratoire	Balleyara
Construire et équiper une bibliothèque	1 bibliothèque	Balleyara
Acquérir de manuels et fournitures scolaires	Manuels et fournitures	Balleyara
Construire la clôture du CEG	1 clôture	Balleyara
Construire de latrines	2 blocs latrines	Balleyara
Aménager un terrain de sport		Balleyara
Adduction d'eau potable au CEG	1 adduction d'eau	Balleyara
Equipement sportif	Equipement en sport	Balleyara
Construire et équiper des centres alpha	50 centres	Commune
Mettre en place des bibliothèques villageoises	25 BV créés	Commune

Axe3 : améliorer le cadre de vie de la population. Secteur sports et culture

Actions / activités	Quantité / indicateurs	Localisation
---------------------	------------------------	--------------

Sports		
Créer un complexe sportif	1 complexe sportif	Balleyara
Doter les écoles en matériels sportifs	20 écoles et 1 collège	5 sous zones
Réparer l'antenne parabolique	1 antenne réparée	Balleyara
Culture		
Doter d'un poste téléviseur	1 poste téléviseur acquis	Balleyara
Doter suffisamment la bibliothèque en ouvrage et équipement	Nombre de manuels	Balleyara
Entretien et clôturer des cimetières et morgue		Balleyara
Réhabiliter et construire puits au lieu de culte		Balleyara
Créer et équiper un centre de rééducation et récupération des enfants	1 centre	Balleyara
Mettre en place des moulins à grains, motopompes et machines à coudre	3 moulins	5 sous zones
	20 moto pompes	5 sous zones
	5 machines	5 sous zones
Construire des caniveaux	Caniveau construit	Balleyara
Réhabiliter des caniveaux	2 caniveaux réhabilités	Balleyara
Aménagement extension, fonçage des puits et clôture de cimetière	1 puits foncé et clôturé grillagé	Balleyara
Construire des dépotoirs	2 dépotoirs construits	Balleyara
Construire toilettes publiques	2 toilettes construites	Balleyara
Promouvoir des contrats d'évacuation des déchets	10 charrettes asines privées	Balleyara

Axe 4 : promouvoir la bonne gouvernance locale. Secteur administration

Actions / activités	Quantité / indicateurs	Localisation
Equipement et fournitures	matériel informatique, photocopieuse relieuse	Balleyara
Achat 4 motos TD 125	4 motos TD	Balleyara

B) Tableaux synoptiques PAC (plan d'action communal) : Mesures des activités organisationnelles et techniques

Axe 1 : améliorer le revenu. Secteur agriculture, élevage, commerce, environnement, Commerce, Artisanat

Actions / activités	Quantité / indicateurs	Localisation
Agriculture		
Sensibilisation sur la mise en place des BI agricoles		5 sous zones
Appuyer au développement des filières porteuses (tomate, patate douce, secko, paille, manioc)	4 filières mises en place	Commune
Former des brigadiers phytosanitaires	262 brigadiers formés	Sandiré, Kabé, Winditen, Balleyara, Tabla
Etude sur l'aménagement koris	5 koris	5 sous zones
Former des producteurs sur les méthodes de conservation des produits agricoles	655 producteurs formés	Sandiré, Kabé, Winditen, Balleyara, Tabla
Créer des structures de commercialisation	5 structures mises en place	Kabé, Sandiré, Tabla, Winditen Balleyara
Former des membres des structures	50 membres	5 sous zones
Mettre en place d'une COFO communale mixte	1 COFO	Balleyara
Former des membres des structures sur la gestion conflits	1 comité	Balleyara
Mettre en place d'une COFOB	comités de base	Tagazar

Mise en place de Comité de Gestion	44 comités	Tagazar
Elevage		
Former les producteurs en techniques de conservation d'aliment de bétail	1210 producteurs	5 sous zones
formation para vétérinaires et équipement	27 para vétérinaires	5 sous zone
sensibiliser les éleveurs sur le traitement préventif	5 sensibilisations	5 sous zone
lutter contre les chiens et rats errants	1 sortie	Tagazar
Faciliter le crédit	PM	Commune
Embouche aux femmes		Commune
Environnement		
Lutte contre l'abattage clandestin des arbres	24 sorties	5 sous zone
former les comités de gestion	3 formations	
Former et équiper les pêcheurs	10 pêcheurs	Commune
promouvoir la foresterie communautaire	1 voyage d'échange d'expérience	
sensibiliser et informer les exploitants sur les conventions locales et la gestion durable	1 mission	
Commerce		
Mise en place des comités de gestion des marchés	1 comité de gestion	
Artisanat		
Appuyer la diffusion des produits artisanaux et maroquinerie	1 foire	Balleyara
Organiser les artisans en coopération	1 organisation opérationnelle	Commune
Sensibiliser les populations enfin de promouvoir les activités artisanales	1 séance	Commune
Organiser des campagnes publicitaires	3 panneaux	Balleyara , Nine founo, site girafe

Axe 2 : améliorer l'accès aux services sociaux de base. Secteur santé, hygiène, eau et assainissement, éducation

Actions / activités	Quantité / indicateurs	Localisation
Santé		
Séance d'animation de projection de film	25 villages	Commune de Tagazar
Traiter aux pesticides les villages	1 village touché	Balleyara
Créer 15 centres d'imprégnation des moustiquaires	15 centres créés	Lellé Bangou, Kogori, Alkama Kwara Tégui Banikosseye, Kokorbé Fandou, Tchakawa, Kohinka, Koday Kalley Kwara, Bourdounga, Borgo Taya Zarma, zango Zarma, Kossey Boundissinti
Effectuer 1476 sorties foraines pour 9 CSI pendant les 5 ans	295 sorties effectuées	Commune de Tagazar
Effectuer 120 sorties mobiles décentralisées pendant 5 ans	24 sorties mobiles effectuées	Commune de Tagazar
Hygiène		

Tenir des séances de causeries sur l'hygiène du milieu dans les 5 gros villages et mettre en place des comités d'hygiène et d'assainissement	8 comités en place dont 4 à Balleyara	Balleyara, Tabla, Sandiré, Winditen, Kabé
Suivre mensuellement les activités des comités (60 sorties)	15 sorties effectuées	Balleyara, Tabla, Sandiré, Winditen, Kabé
Eau		
Etude de faisabilité	Rapport de l'étude	Balleyara
Réhabilitation puits	3 puits	
Mise en place de comité de gestion et renforcement de leur capacité	Nombre d'ouvrages d'hydrauliques villageoises	5 sous zones
Sensibiliser les communautés	6 réunions (villages)	Balleyara, Tabla,
Education		
Renforcer les capacités des jardins d'enfants	2 formations	Balleyara, Tabla.
Sensibiliser les communautés sur la scolarisation de la jeune fille sur la fréquentation	Tenue de 1 forum	1 sous zone
	1 mission de sensibilisation	1 sous zone
Former des enseignants en gestion des classes multigrades	192 enseignants formés	Balleyara
Former des enseignants en administration scolaire et suivi évaluation	5 directeurs d'écoles formés	Les villages à école
Evaluer et redynamiser les CAPED	6 CAPED	chefs lieux de CAPED
Appui et fonctionnement des CAPED	6 CAPED financées	chefs lieux de CAPED
Formation des COGES sur les projets d'écoles	60 membres d'écoles	commune
Mettre en place et formation CCE	16 membres formés	commune
Appui aux actions d'échanges solidarité (parrainage d'écoles)	1 comité mis en place	écoles de la commune
Dotation en enseignants qualifiés	100 enseignants	
Mettre en œuvre des projets d'écoles	4 projets d'écoles	villages à écoles
Célébrer semaine EPT, journée de l'enfant africain	1 semaine et 1 journée célébrée	1 sous zone
Fêtes scolaires	1 fête	Balleyara
Appui aux écoles coraniques au moyen de leur fonctionnement	4 écoles coraniques	Tabla, Kabé, Sandiré, Banikosseye
Former des enseignants des écoles coraniques	4 enseignants	Tabla, Kabé, Sandiré, Banikosseye

Axe 3 : améliorer le cadre de vie de la population. Secteurs sport et développement social

Actions / activités	Quantité / indicateurs	Localisation
Sport		
Organiser des compétitions sportives et culturelles (inter villages et inter scolaires)	3 compétitions organisées par an	5 sous zones
Développement social		
Etude de connaissance sur les personnes handicapées et autres	1 Formation des groupements handicapés et autres	Commune
Structurer les groupes cibles (handicapés)	2 structures	Commune

Mettre en place un fond de soutien et d'appui aux sinistrés	2 structures	Commune
Réglementer les salles de vidéo	1 réunion	Balleyara
Créer et appuyer les organisations féminines	25 groupements	5 sous zones
Appui au micro crédit	2 voyages d'études	5 sous zones
	Octroi prêts	5 sous zones
Créer et appuyer les foyers féminins	1 foyer	1 sous zone
Campagne de sensibilisation et vulgarisation des textes relatifs à la promotion de la femme, mariage précoce, éducation de la jeune fille, le MST et le droit de l'enfant	Série de réunion, 2 sorties par an	5 sous zones + Balleyara
Mettre en place un cadre de concertation	1 cadre mis en place	Commune
Former des formateurs sur la décentralisation	12 formations	5 sous zones + Balleyara
Leaderships féminins, le genre, technique d'embouche, alphabétisation,		Commune
Célébrer les journées de la femme et de l'enfant	Une célébration	Chefs lieux des 5 sous zones
Construction sans bois (sensibilisation)	2 sorties	Commune
sensibiliser sur l'aménagement des nouvelles zones rurales	4 villages sensibilisés	
Réaliser un plan d'aménagement de ville de Balleyara	1 plan d'aménagement réalisé	Balleyara

Axe 4 : promouvoir la bonne gouvernance locale. Secteur administration et finance

Actions / activités	Quantité / indicateurs	Localisation
Former les élus et les services techniques sur la décentralisation	2 formations	Balleyara
Former des agents à la culture de qualité de service	1 formation	Balleyara
Sensibilisation continue des chefs traditionnels	PM	Tagazar
Sensibilisation de la population contre l'incivisme fiscal	rencontres	Tagazar

